



Webinaire opérateurs DELTA IE (volets Import ET Export)

31 juillet 2025

Rappel des bonnes pratiques

Les questions posées
dans le Q&R sont
constructives

Les micros et les
caméras sont
automatiquement
désactivés afin de
garantir la fluidité des
échanges

Le support de
présentation vous sera
transmis *a posteriori*

Lorsque vous posez des
questions dans le Q&R,
merci de préciser votre
organisation

I. Export

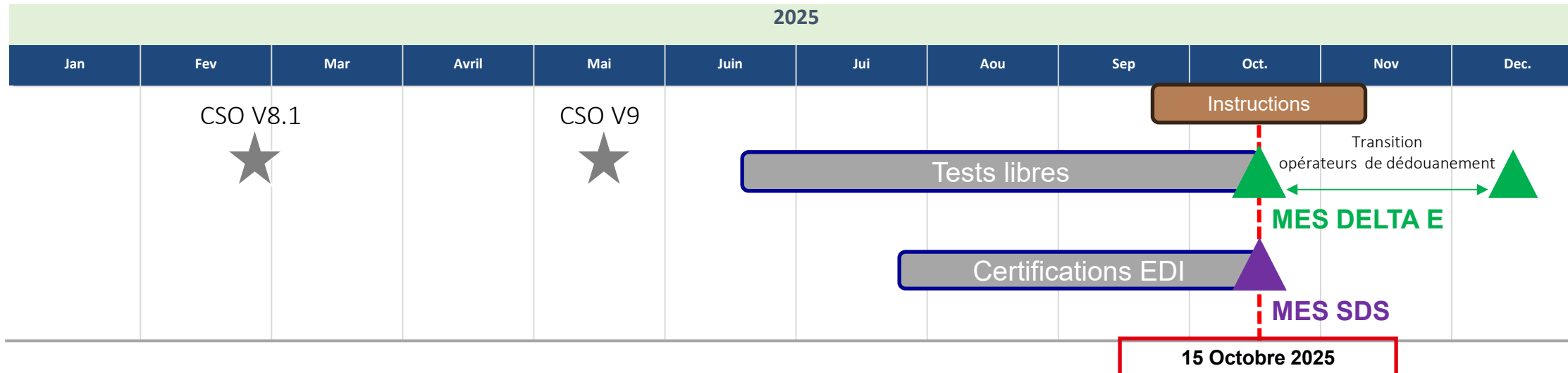
1. Planning de déploiement de Delta-EXPORT et SDS
2. Période de transition

II. Import

1. Etat de la bascule
2. Correctifs
3. Trajectoire et modalités de bascule
4. Rappel sur la communication

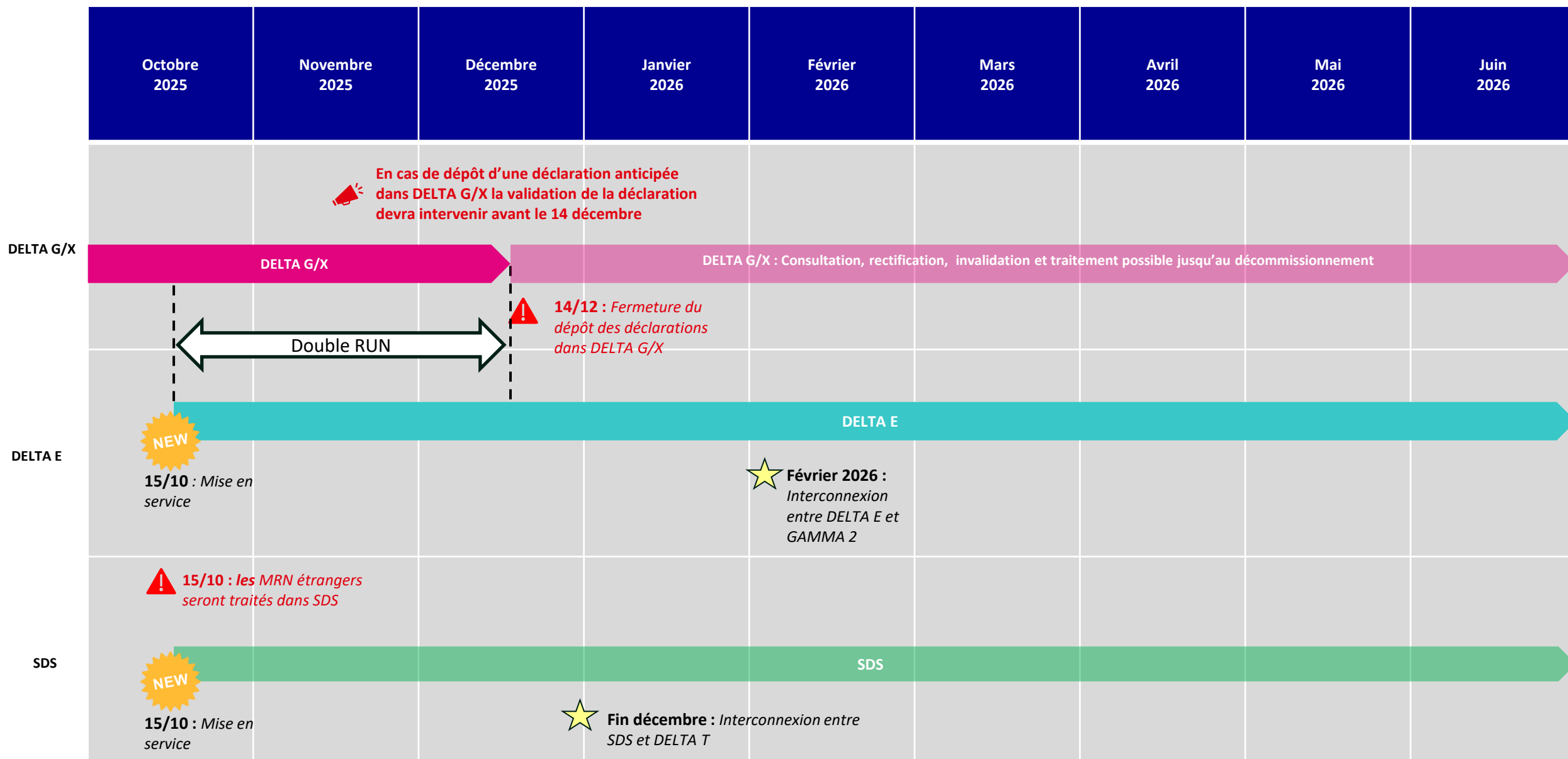
I. DELTA IE – Volet Export

Planning de déploiement de Delta-EXPORT et SDS

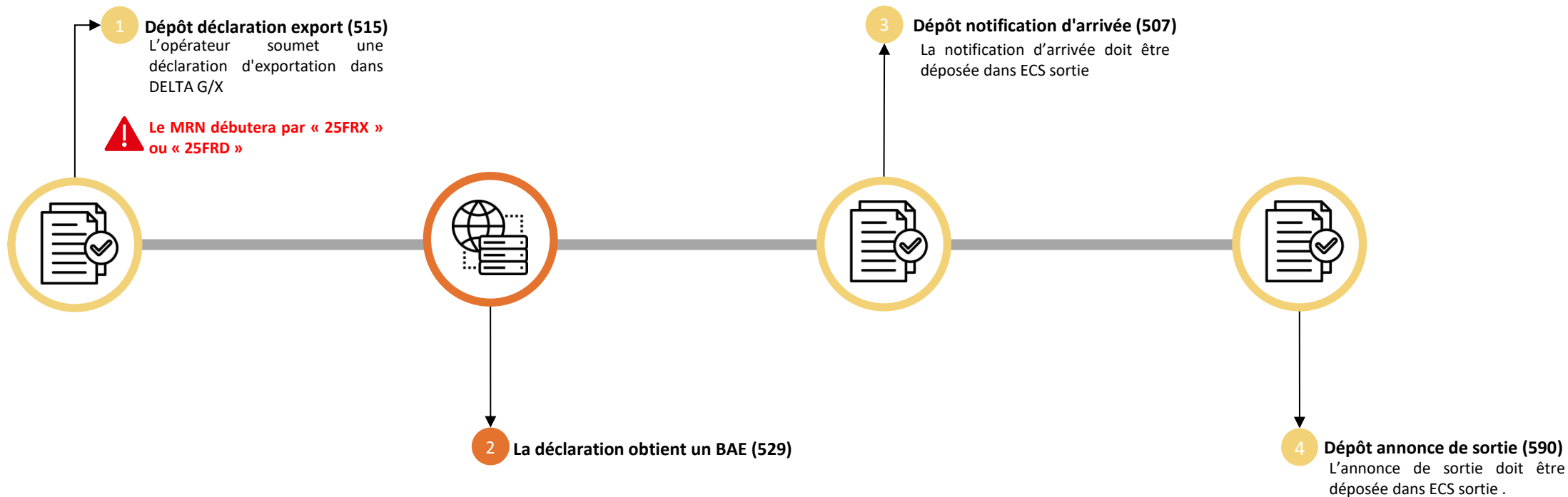


Phase	Principe	Calendrier
1 - Tests libres fonctionnels	- L'opérateur/prestataire dispose de l'environnement de tests pour réaliser des tests de façon libre avant de soumettre son logiciel à la certification. - L'opérateur/prestataire est invité à être le plus exhaustif possible dans ses tests afin de couvrir tous les cas fonctionnels	A partir de mi-juin
2 - Certification	- Pour demander la certification, l'opérateur/prestataire EDI soumet un fichier compressé contenant un répertoire par scénario et dans chaque répertoire l'ensemble des fichiers au format JSON émis et reçus par l'opérateur/prestataire pour le scénario concerné - La certification aboutit à l'ouverture des droits en production pour la bascule	- A partir de mi-juin - Jusqu'à début octobre pour opérateurs de sortie et CCS - Jusqu'au 15 octobre pour les opérateurs de dédouanement

Planning : période de transition

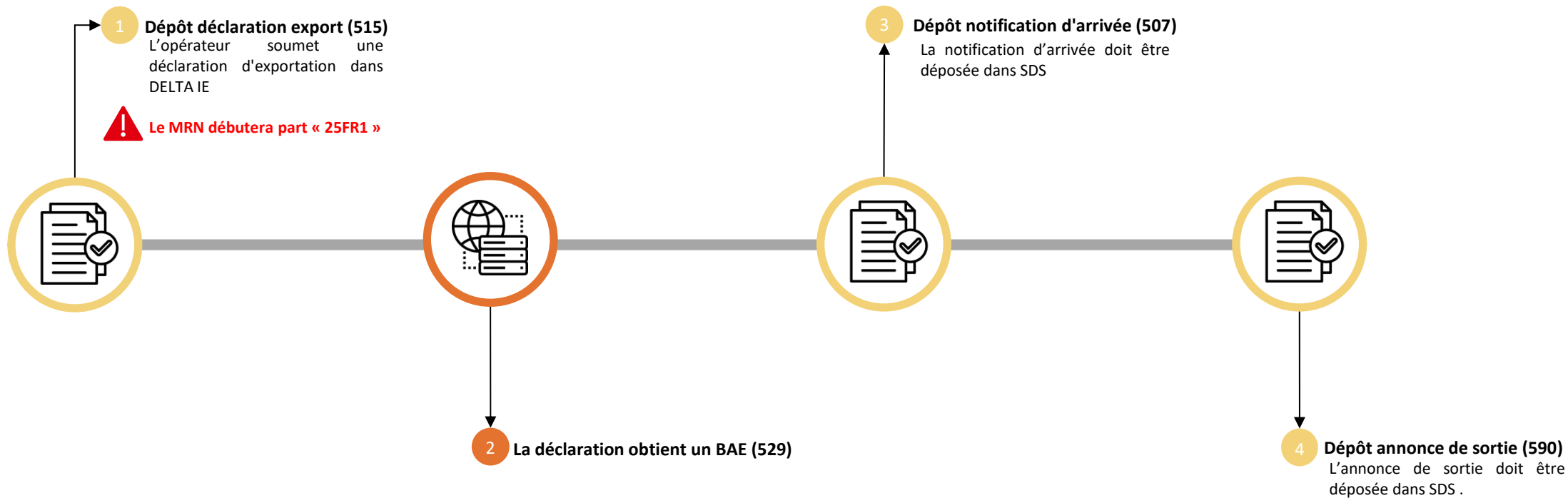


Un MRN français de DELTA G/X doit être apuré dans ECS



Les mouvements toujours à l'état « ECS En cours de sortie » seront progressivement invalidés (au plus tard en juin 2026)

Un MRN français de DELTA IE doit être apuré dans SDS



À retenir :



DELTA G/X, ECS

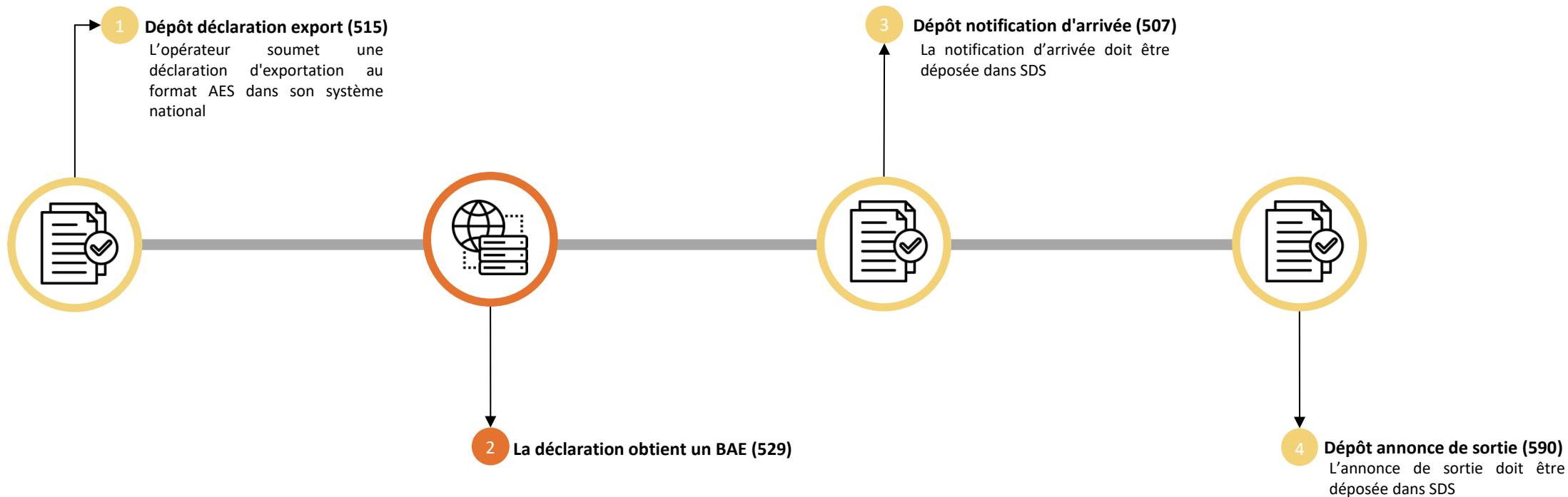
Si la déclaration est déposée dans l'ancien système alors les demandes d'invalidation, de rectification et toutes les notifications d'arrivées et annonces de sortie doivent être réalisées sur DELTA G/X et ECS



DELTA IE, SDS

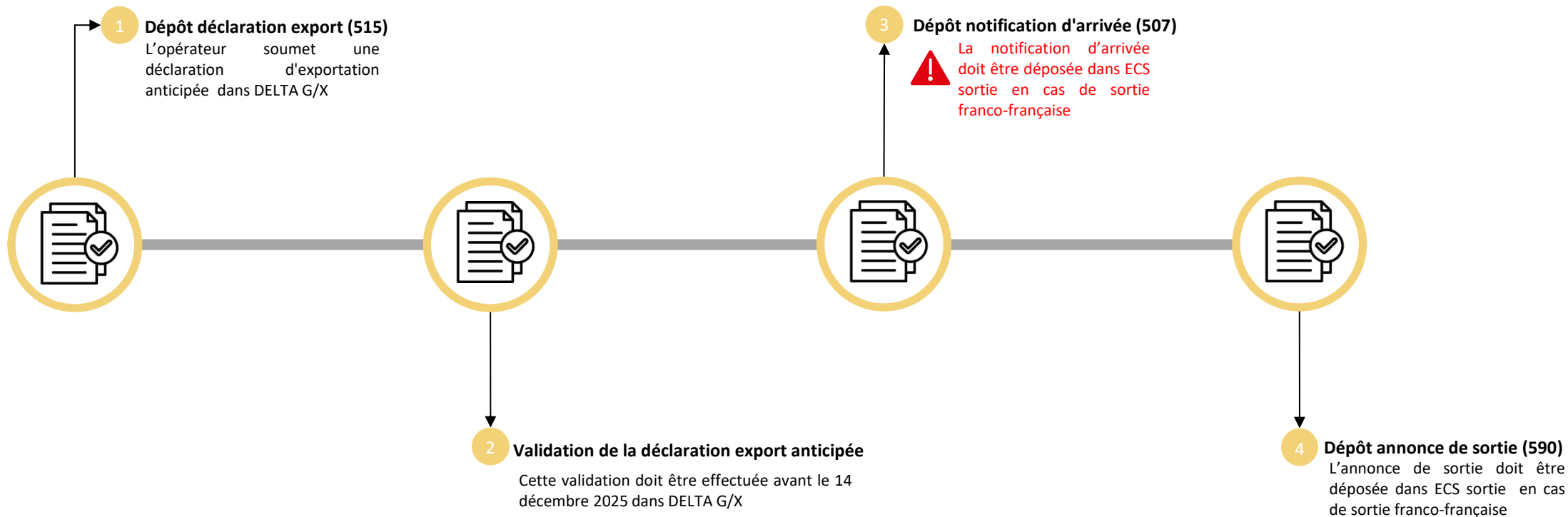
Si la déclaration est déposée dans le nouveau système alors les demandes d'invalidation, de rectification et toutes les notifications d'arrivées et annonces de sortie doivent être réalisées sur DELTA IE et SDS

Un MRN étranger au format AES doit être apuré dans SDS



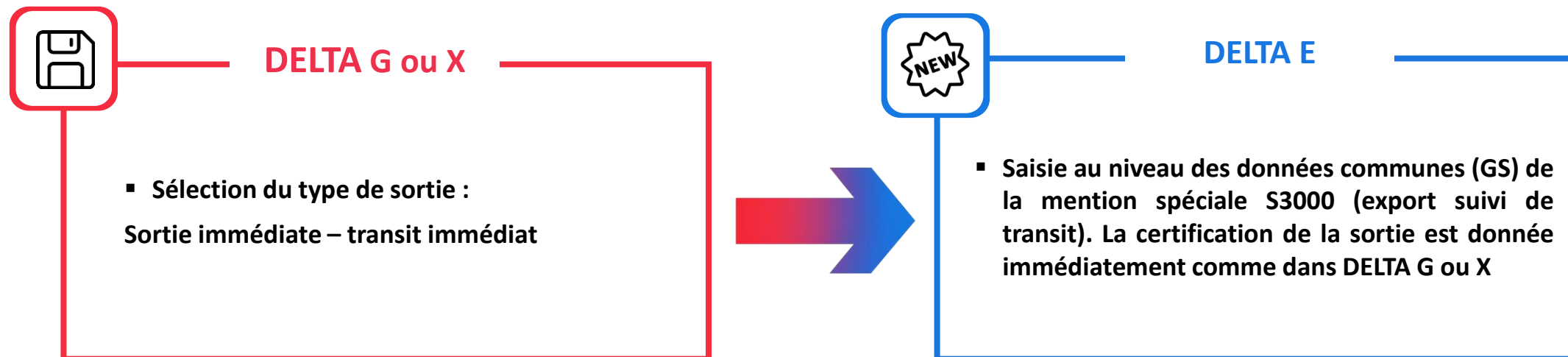
SI BREXIT sera programmé pour que les MRN export soient redirigés vers les bons systèmes (ECS Sortie ou SDS). Pour les bureaux de sortie qui ne sont pas connectés au SI BREXIT, un MRN étranger n'obtiendra aucun apurement s'il fait ses notifications d'arrivées et annonce de sortie dans ECS Sortie

En cas de dépôt d'une déclaration anticipée dans DELTA G/X la validation de la déclaration devra intervenir avant le 14 décembre



Il est recommandé aux opérateurs de ne plus déposer de déclarations anticipées dans DELTA G/X après le 14 novembre 2025 au regard du délai de 30 jours pour valider la déclaration anticipée, ou de prévoir la validation des déclarations anticipées avant le 14 décembre 2025

Fonctionnement export suivi de transit en période de transition

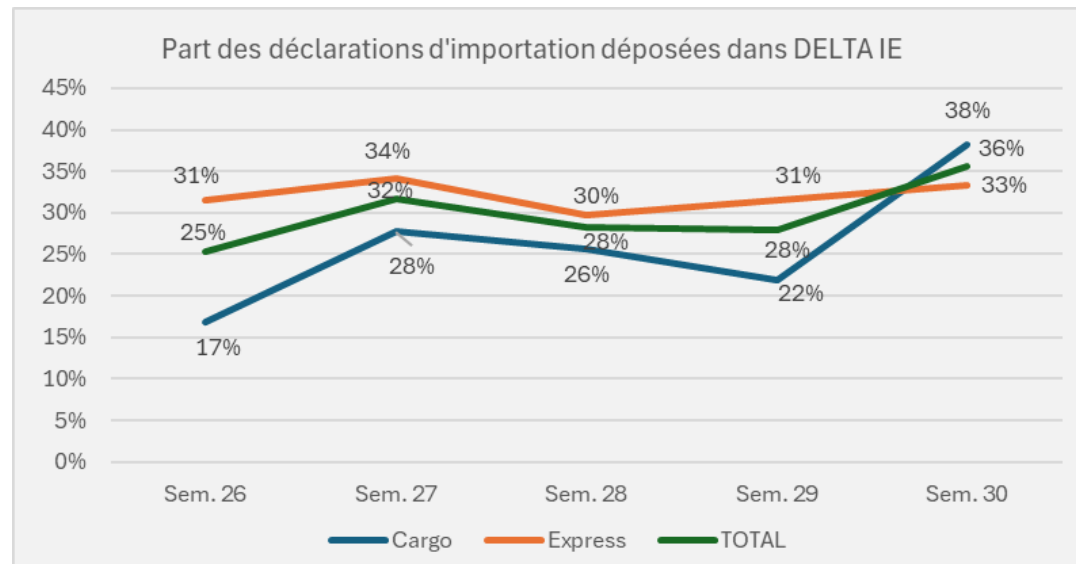


II. DELTA IE – Volet Import

Une hausse qui se maintient en semaine 30 :

Une hausse qui reprend sur le fret cargo en semaine 30, de 22 % à 38 %. Le fret express présente un taux de bascule stable à 33% et un taux total à 36%.

La livraison des correctifs très attendus (22 juillet) et la plus grande disponibilité du service en ligne expliquent cette augmentation générale.



1) Version 1.5 livrée le 22 juillet 2025 :

- Anomalies sur l'imputation des contingents dans QUOTA ;
- Anomalie sur l'application des taux de change si les déclarations simplifiées et complémentaires sont déposées sur deux mois ;
- Anomalie sur les notifications de présentation non prises en compte par DELTA IE – Volet Import ;
- Anomalie aléatoire sur l'utilisation du code port en lien avec une règle de gestion qui bloque les déclarations ;
- Anomalie sur les relations CEDO actives non reconnues ;
- Ajout de la donnée "Contact.Person" dans le bloc "Declarant" du message IE432 (notification de présentation) ;
- Création de la mention spéciale pour le dédouanement centralisé communautaire.

2) Livraison (V1.6) du 5 août 2025 :

- Anomalies résiduelles sur certains EORI étrangers, notamment lorsque la relation DECO est liée à l'EORI étranger ;
- Anomalies résiduelles sur le dépôt de la notification de présentation ;
- Date de prise en compte du contingent pour les flux en deux temps ;
- Fin de l'arrondi des quotités de taxe sur le pavé liquidation.
- Autoliquidation de la TVA dans le cas de paiement au comptant.

A retenir :

- Elargissement des cas d'utilisation de la procédure de secours au fur et à mesure des corrections
- Un calendrier des correctifs resserré permettant la stabilisation de DELTA IE, en intégrant l'ensemble des correctifs majeurs : 5 août, 26 août, 9 septembre et 23 septembre
- Fixation d'une trajectoire au 30 septembre pour une bascule complète et la fermeture du dépôt des déclarations dans DELTA G/X

Rappel sur la communication

1) Communication hebdomadaire sur douane.gouv :

- État des lieux de bascule
- Calendrier des prochaines livraisons

Refonte de l'import-export | Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

2) Mise à jour en continu d'un tableau reprenant :

- Les anomalies identifiées : conduite à tenir
- Les erreurs réglementaires fréquentes (complétion) : recommandation
- Les mises à jour des contrôles de cohérence : pour anticiper le comportement de DELTA IE

L'importation - DELTA IE : volet Import | Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

3) Météo des services en ligne

Météo des services en ligne

Météo des services

Information

Date prévisionnelle pour le prochain webinaire :
septembre

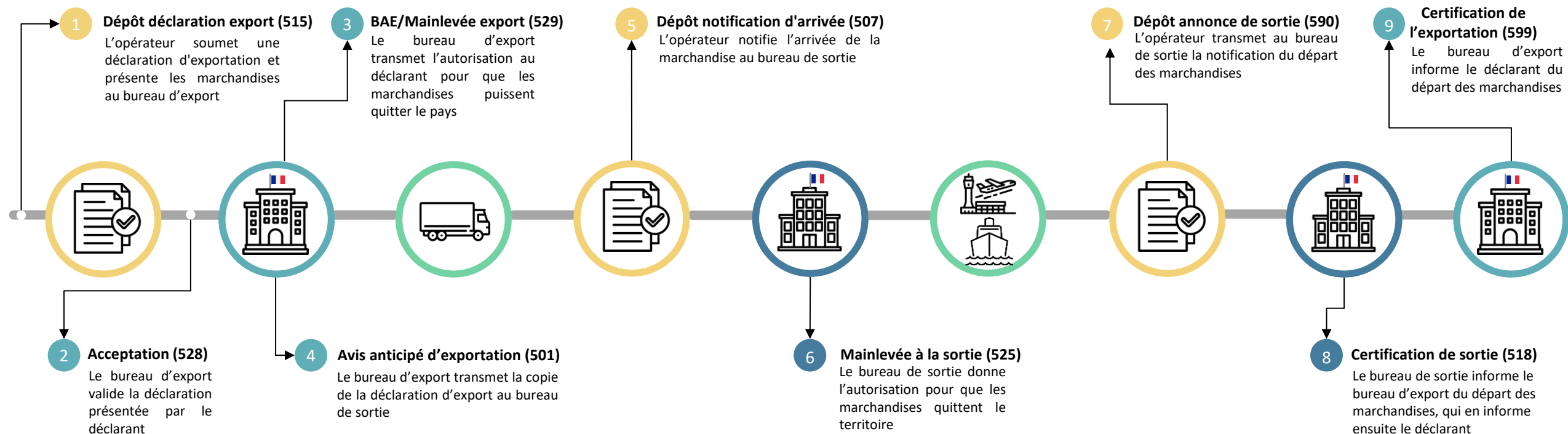
Posez-nous vos questions !



Merci pour votre participation

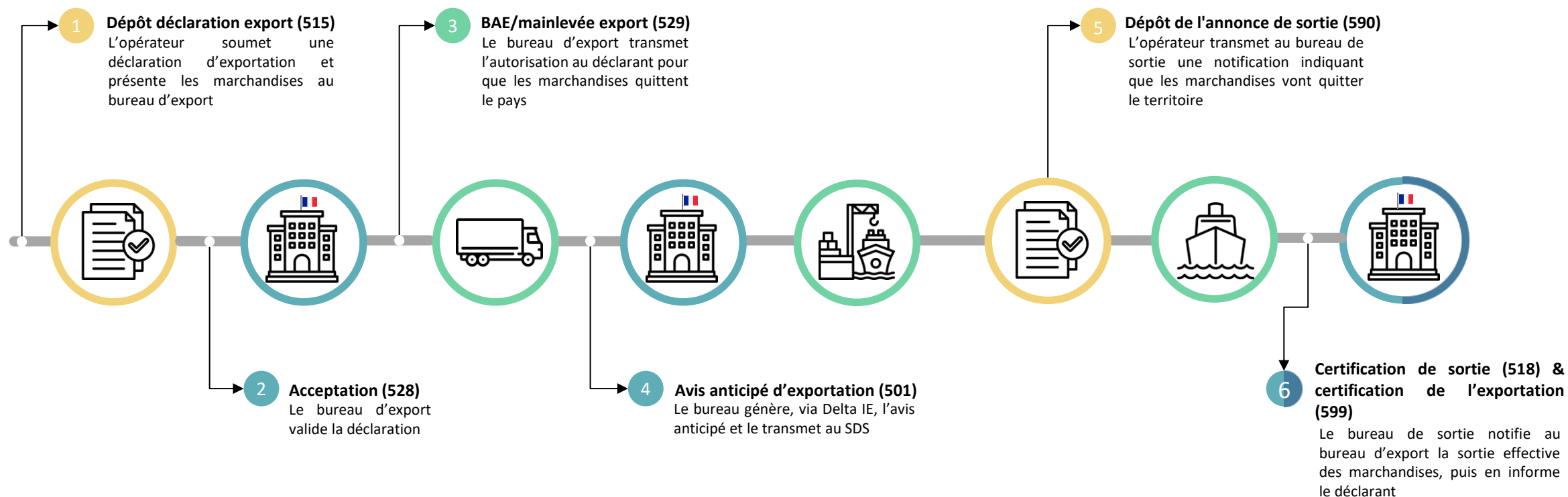
Annexes

Présentation du processus du dépôt de la déclaration d'exportation à la sortie de la marchandise du TDU : cas nominal (bureau de sortie ≠ bureau d'export)

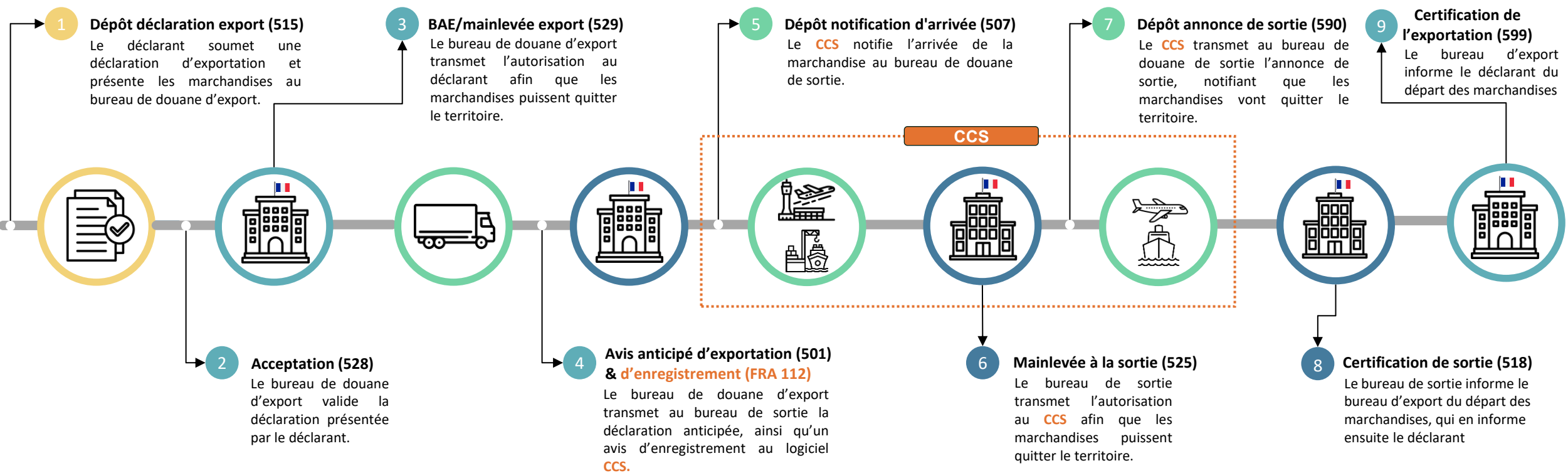


Présentation du processus du dépôt de la déclaration d'exportation à la sortie de la marchandise du TDU : bureau d'export et de sortie identiques

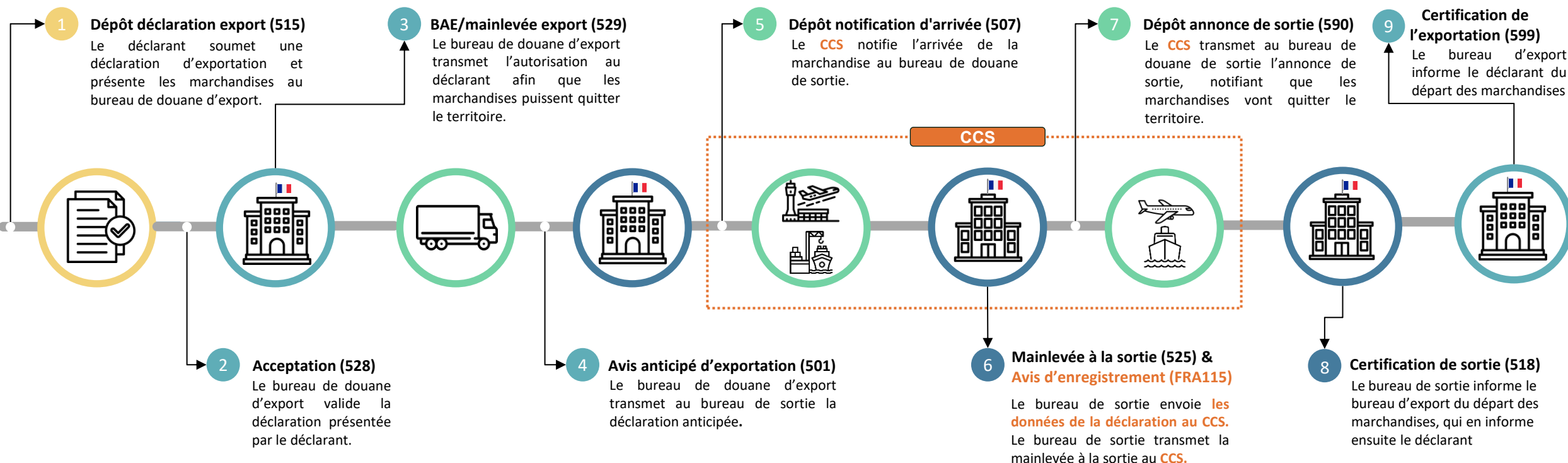
Un processus simplifié (une étape en moins) : déclaration et sortie depuis le même bureau



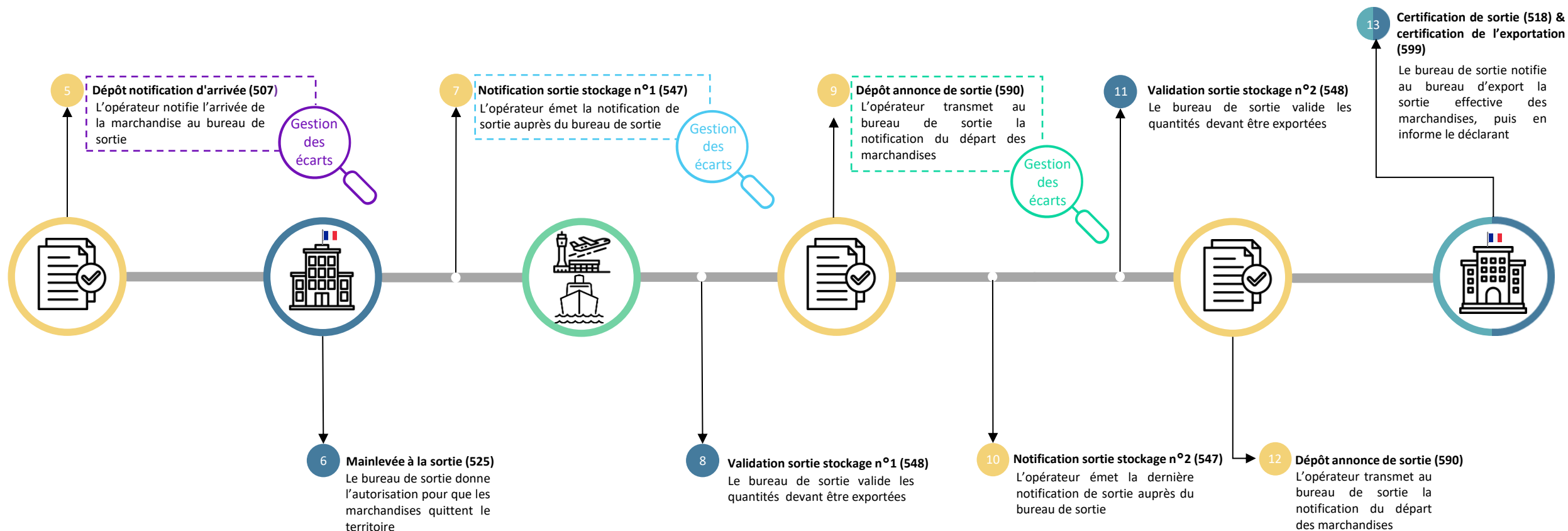
Scénario théorique de sortie immédiate avec gestion par un CCS (MRN français)



Scénario théorique de sortie immédiate avec gestion par un CCS (MRN étranger)



Focus : les différentes étapes de la gestion des écarts à partir de la notification d'arrivée (507)



La gestion des écarts est le procédé par lequel les opérateurs à la sortie peuvent amender certaines données de la déclaration d'exportation initiale ayant obtenu la mainlevée. Elle est réalisée dans SDS via les étapes correspondant aux messages 507, 547 et 590. Cette gestion permet notamment d'indiquer des pertes, telles que des avaries, des marchandises cassées ou détruites, ou des manquants, c'est-à-dire lorsque qu'une partie de la marchandise a disparu avec un impact fiscal. Elle permet également de signaler des changements de conditionnement avec impact sur la masse brute, mais elle n'est pas destinée à reporter de nouveaux articles ni des quantités supérieures à celles de la déclaration initiale.

La notification de sortie de stockage (547)

Une nouvelle notification

- Pour se conformer aux exigences du CDU, Article 332 « *formalité de sortie de marchandise* » ; Article 333.4 « *Surveillance des marchandises ayant obtenu la main levée pour la sortie* » une notification de sortie de stockage sera désormais exigée afin de suivre les sorties partielles.
- Il s'agit d'une nouvelle notification que les opérateurs peuvent déposer dans SDS, permettant une gestion plus fine des sorties dites « partielles ».
- Les opérateurs vont stocker des marchandises et les sortir soit en totalité (sortie finale) soit en plusieurs fois (sortie partielle).

SDS
Suivi de Sortie

ACCUEIL
NOTIFICATION D'ARRIVÉE
NOTIFICATION DE SORTIE DE STOCKAGE
ANNONCE DE SORTIE
MOUVEMENTS

[← Retour à la liste des MRN](#)

Créer une notification de sortie de stockage

Données communes
Articles(s) du MRN à sortir
Détail de contenu

MRN
25FR000FD479AF6BB2
*Les champs ou les sections suivis d'un * sont obligatoires*

Opération d'exportation

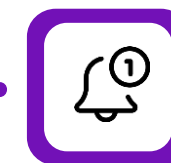
Numéro de référence de la notification de sortie de stockage *
Date et heure de la présentation des marchandises *

Sortie *
☐ Partielle
☐ Finale



Notification de sortie de stockage (IE 547)

Les opérateurs choisissent soit de sortir la totalité des marchandises stockées, soit une partie. Si c'est la totalité, ils doivent préciser « sortie finale »



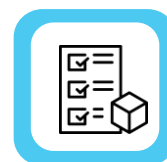
Notification d'arrivée au bureau de sortie (IE 507)

Les opérateurs déposent la notification et indique « sortie avec stockage »



Vérification des quantités sorties vs quantités déclarées

L'opérateur vérifie que les quantités sorties correspondent aux quantités déclarées, et le bureau de sortie effectue la vérification finale. Il n'est pas possible de déclarer une quantité supérieure à celle indiquée dans la déclaration initiale, mais il est possible de déclarer une quantité inférieure.



Décision : conformité ou écart

Le bureau de sortie analyse, à partir des IE507 et IE547, les quantités indiquées et valide ou non la cohérence des données via le message IE548



Gestion des écarts

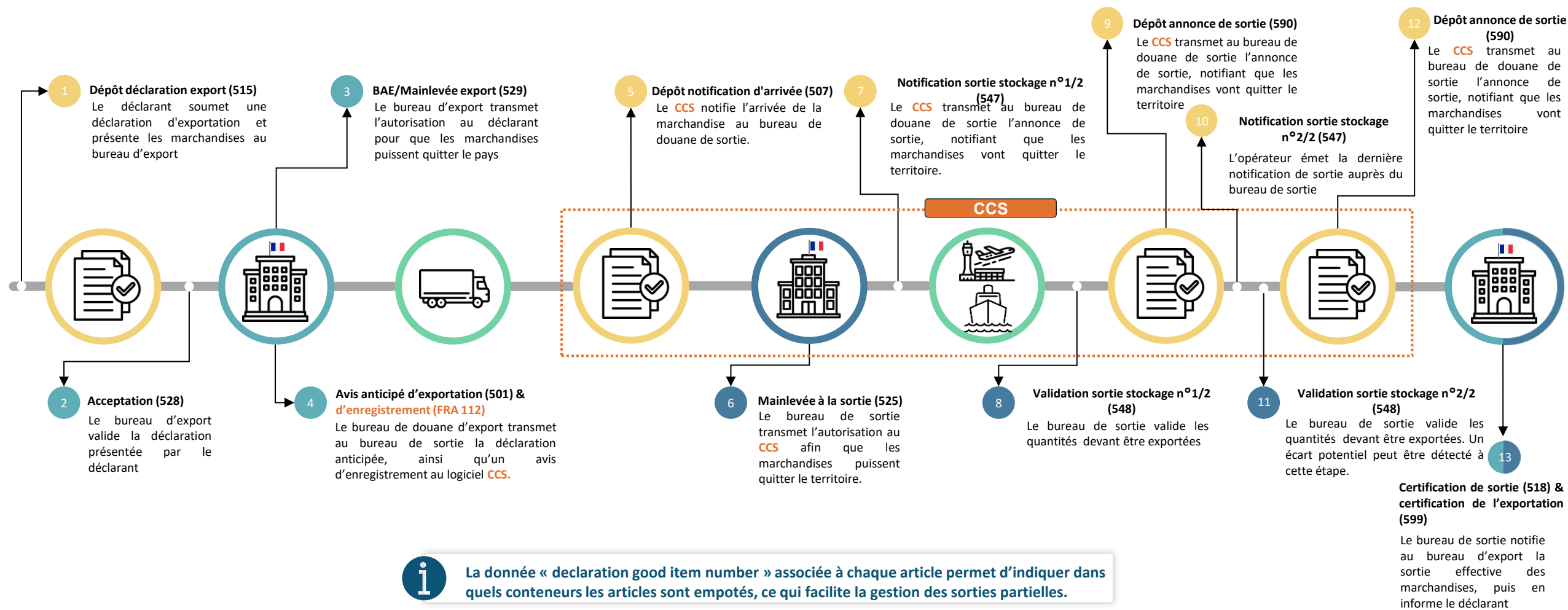
La notification de sortie de stockage avec le statut « sortie finale » a aussi pour fonction de vérifier les écarts (IE 547 avec mention sortie finale)

Les modifications possibles dans les 3 notifications (507,547,590)


 Il est possible d'indiquer des changements à plusieurs étapes pour certains éléments de données de la déclaration en douane qui a obtenu la mainlevée du bureau d'export

			Notification d'arrivée (507)	sortie de stockage (547)	Annonce de sortie (590)
EXPEDITION-ENVOI	Mode de transport à la frontière		✓	✓	
	Numéro de référence UCR		✓		
	Équipement de transport*	Numéro d'identification du conteneur*	✓		✓
		Nombre de scellés	✓		
		Scellé – identifiant	✓		
		Référence de la marchandise – Numéro d'article dans la déclaration	✓		
	Moyen de transport actif à la frontière	Type d'identification	✓	✓	
		Numéro d'identification	✓	✓	
		Nationalité	✓	✓	
	Document de transport	type	✓		
		Numéro de référence	✓		
EXPEDITION-ARTICLE DE MARCHANDISE	Numéro de référence UCR		✓		
	Marchandise*	Masse brute de la marchandise*	✓		✓
		Masse nette de la marchandise	✓		✓
	Emballage	Type d'emballages	✓		✓
		Nombre de colis	✓		✓
		Marques d'expédition	✓		✓
	Document de transport	Type	✓		
		Numéro de référence	✓		

Cas de sortie à la suite d'un stockage, gérée par un CCS (avec sortie partielle et gestion des écarts potentielle)



1. La déclaration standard : Rectification

Rectification (article 173 du CDU)

- Uniquement à l'initiative de l'opérateur
- A réaliser avant BAE ou après la certification de sortie
- Jusqu'à 3 ans à compter du BAE dans DELTA IE
- 30 jours à compter de la réception de la demande de rectification pour statuer sur sa recevabilité

Gestion dans DELTA IE

- Démarche dématérialisée (message IE513)
- Contrôle de la recevabilité réalisé par DELTA IE (règle R0883 du CSO)

1

Choix de la déclaration

[< Précédent](#)

Motif de la demande : *

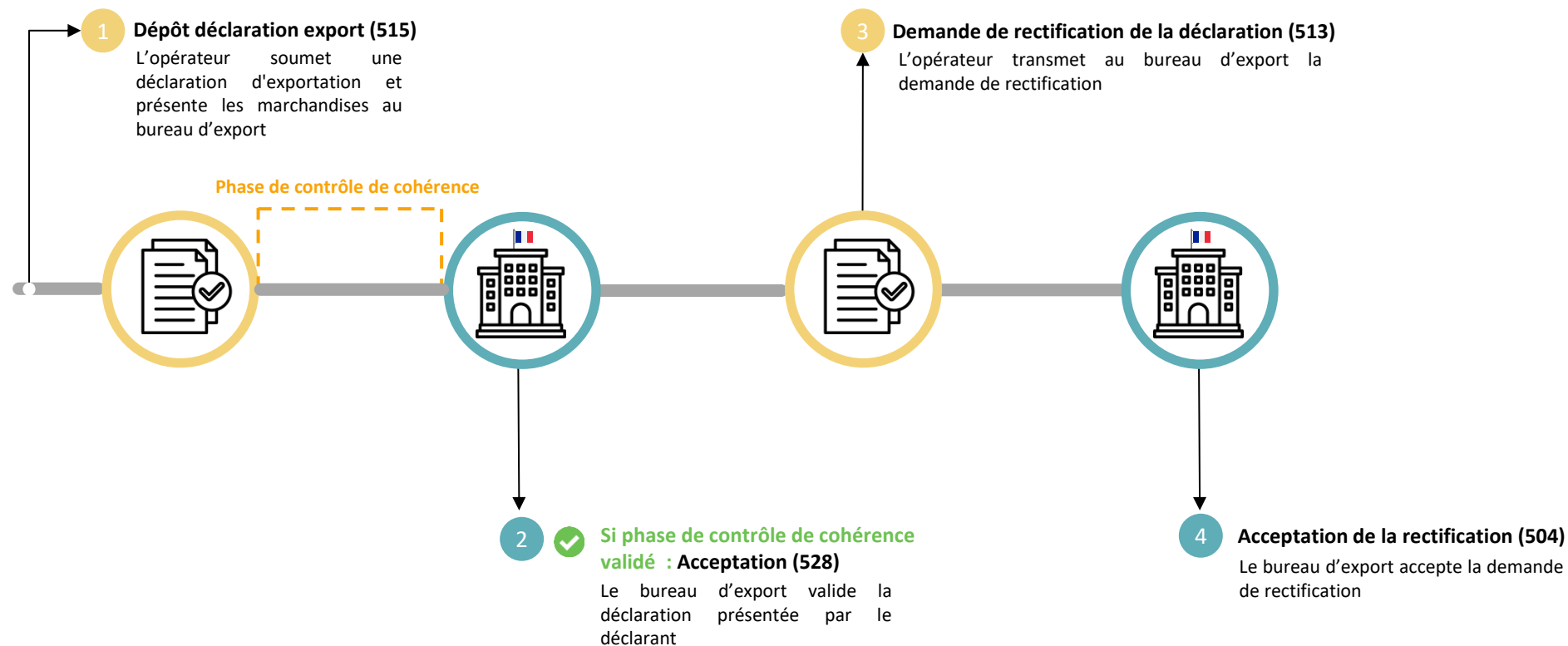
-

- REC09 - Champs relatifs aux données opérateurs (numéro EORI du destinataire / expéditeur)
- REC13 - Localisation des marchandises
- REC16 - Erreur sur la nomenclature des marchandises
- REC17 - Autres champs
- REC18 - Report de documents manquants
- REC19 - Erreur sur le régime douanier déclaré à l'exportation

1. Rectification : les données non rectifiables

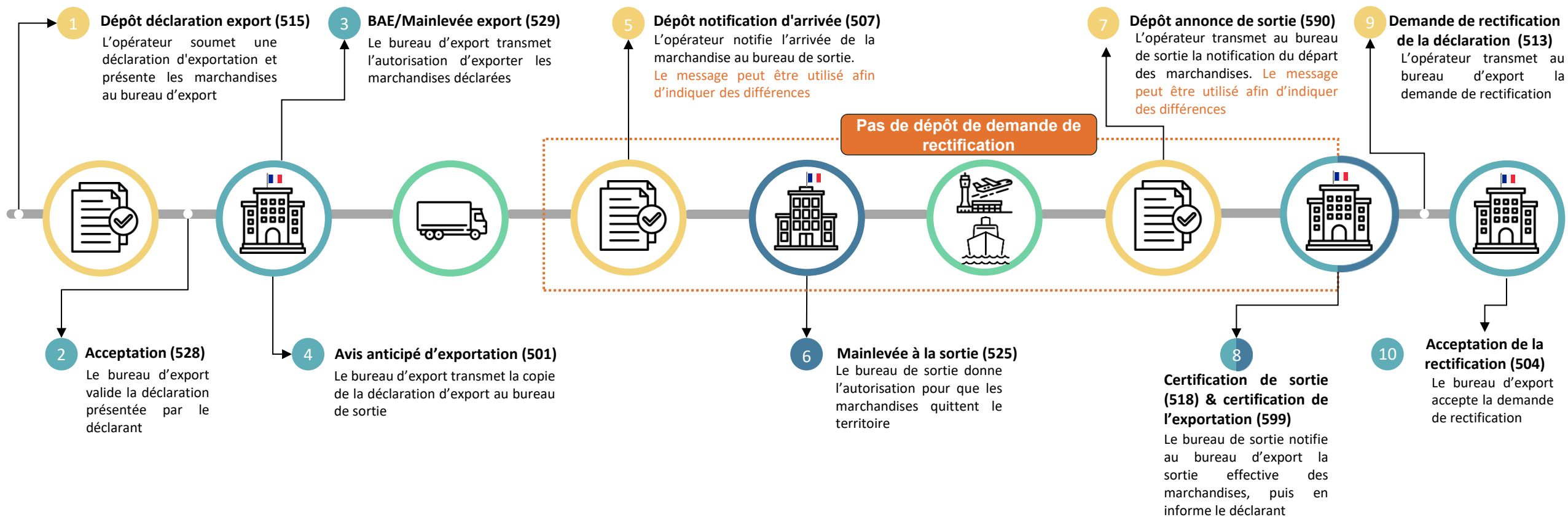
Demande de rectification (IE513)	
Éléments de données du groupe "données générales"	Éléments de données du groupe "Opération d'exportation"
Exportateur	MRN
Représentant	LRN
Déclarant	Type de déclaration
Bureau de douane d'exportation	Type de déclaration additionnelle
Bureau de douane de sortie (déclaré)	Sécurité
Bureau de douane de présentation	

1. Présentation du processus : rectification avant BAE



Dans le cas d'une déclaration d'exportation anticipée il est possible de modifier les données avant le dépôt de la notification de présentation

1. Présentation du processus : rectification après BAE (cas d'une sortie immédiate)



Préconisation : éviter de déposer des demandes de rectification après l'émission de la BAE, en raison de l'absence de communication entre le bureau d'exportation et le bureau de sortie.

1. La déclaration standard : Invalidation

Invalidation (article 174 du CDU)

- Prioritairement à l'initiative de l'opérateur
- A réaliser avant BAE ou après la certification de sortie
- Jusqu'à 3 ans à compter du BAE dans DELTA IE
- Les services douaniers peuvent invalider une déclaration d'export (150j après BAE)

Gestion dans DELTA IE

- Plus de demande de modification papier
- Contrôle de la recevabilité réalisé par DELTA IE

1

Choix de la déclaration

< Précédent

Motif de la demande : *

-

INV01 - Déclaration sans colis

INV02 - Changement de déclarant

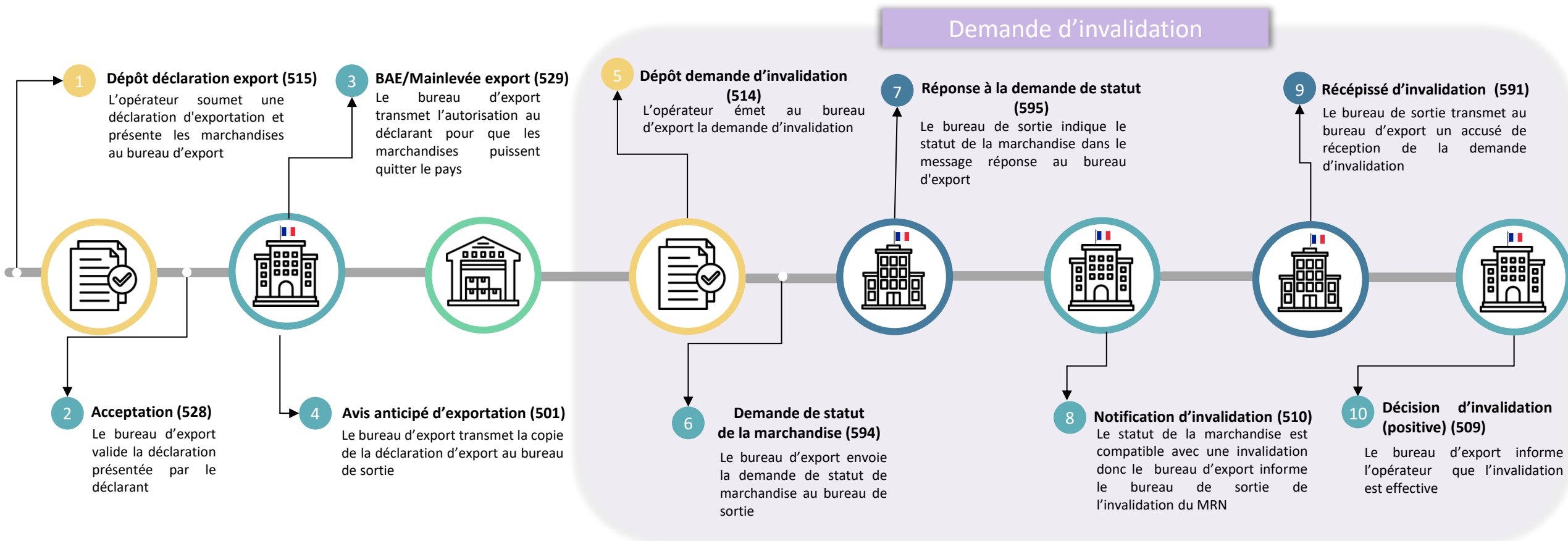
INV03 - Déclaration en doublon

INV04 - Erreur sur la nomenclature des marchandises

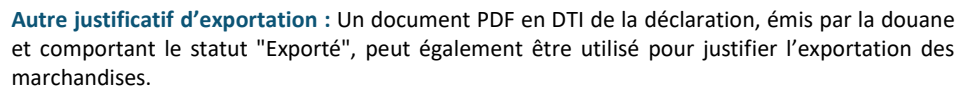
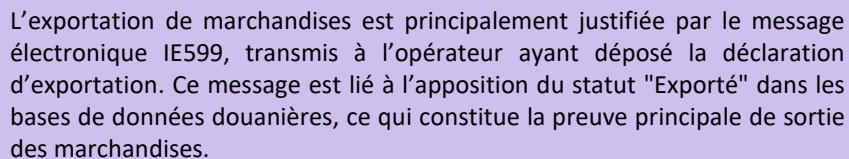
INV06 - Destruction de la marchandise

INV08 - Suppression d'un article

1. Présentation du processus : demande d'invalidation après mainlevée mais avant la sortie



DOUANES
& DROITS
INDIRECTS



▼ Déclaration d'export

Dernière mise à jour le 06/06/2025, 09:52:03

CRN

24FRS0000006332CE9

MRN

24FRS0720006332ME9

Nom de l'exportateur

ETAM DESTOCK

Procédure

EXPRESS

Nature déclaration

Déclaration standard

État

Exporté

Profil de sélection

Cycle de vie

Déclaration

Informations additionnelles

Vérification au Bureau de Sortie

Admin

Demande(s)

Timer(s)

Réponses

Contrôle(s)

Évènement(s)

Dernier ciblage

Profil de sélection du circuit

JAUNE

Date du dernier ciblage:

03/06/2024, 10:51:32

Num. profil	Libe. profil	Portée	Catégorie	Sous-catégorie
Aucun profil de sélection				
0 / 0				10

Cycle de vie

Date	Évènement	État	Utilisateur
10/06/2024, 10:11:09	RECEPTION_RESULTATS_SORTIE	Exporté	vmabit-externesoprasteria
03/06/2024, 10:52:32	CCS_BAE	Bon à enlever	Système
03/06/2024, 10:52:29	DELIVRER_BAE_EXPORT	Bon à enlever	Système
03/06/2024, 10:52:27	PAIEMENT	Libéré	Système
03/06/2024, 10:52:25	LIBERATION	Libéré	vmabit-externesoprasteria
03/06/2024, 10:51:34	CIRCUIT_JAUNE	Accepté	Système
03/06/2024, 10:50:33	RMS_CALL	Accepté	Système
03/06/2024, 10:50:29	RECEVABILITE	Accepté	vmabit-externesoprasteria

2. Certification fiscale



Preuves alternatives et vérifications

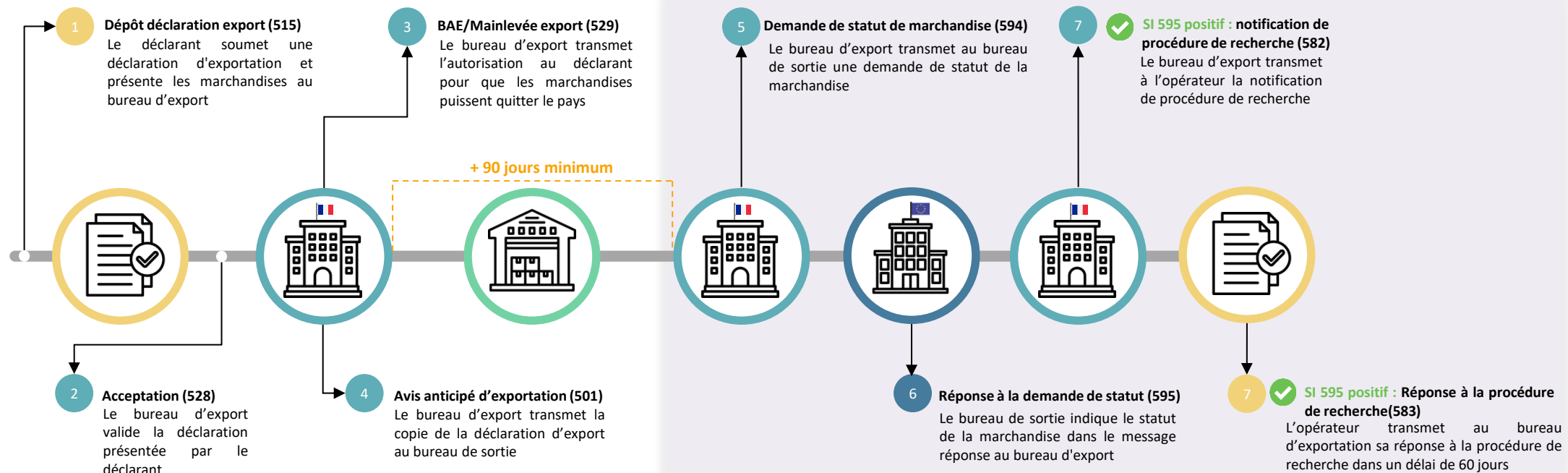
Des preuves alternatives peuvent être demandées ultérieurement, notamment lorsque les services fiscaux contrôlent l'exonération de TVA à l'exportation. Les vérificateurs de la DGFiP, ayant accès aux bases douanières, peuvent consulter en amont le statut des déclarations. Les services douaniers peuvent également solliciter ces preuves en complément

Preuves alternatives autorisées

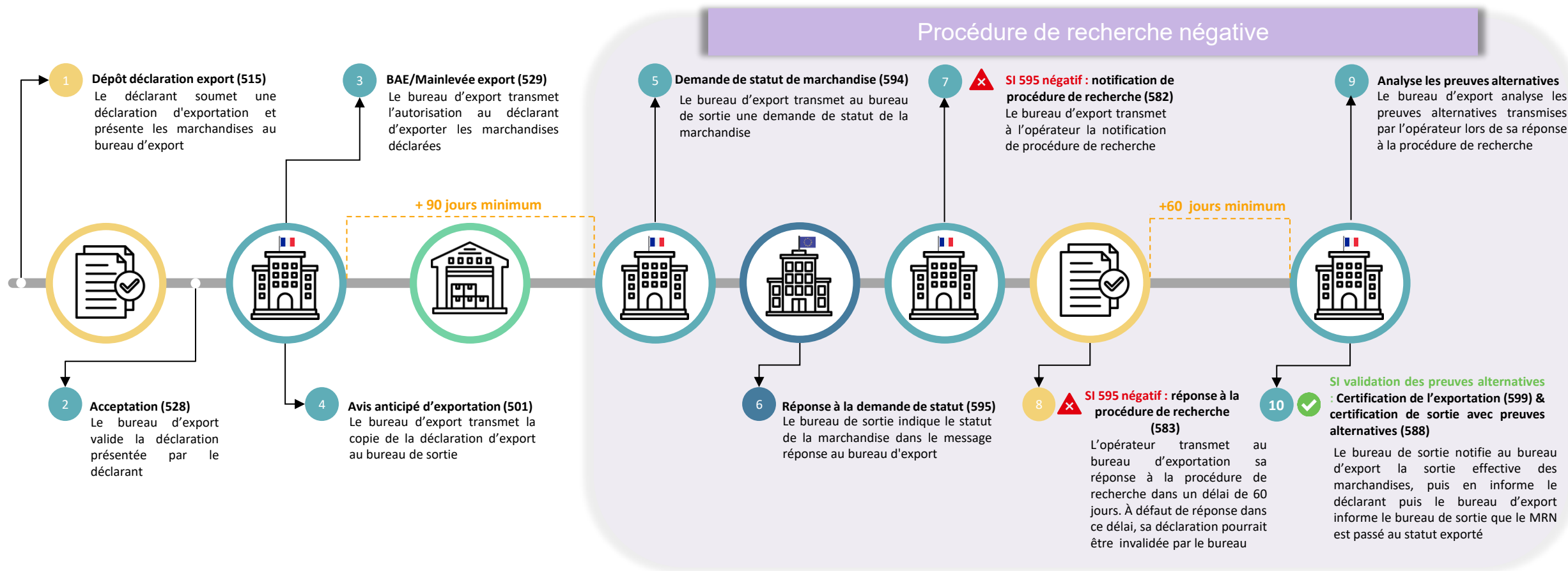
Les preuves alternatives sont listées d'une manière exhaustive à l'article 335.4 du règlement (UE) 2015/2447 :

- Une copie du bon de livraison signé ou authentifié par le destinataire situé hors du territoire douanier de l'Union
- La preuve de paiement
- La facture
- Le bon de livraison
- Un document signé ou authentifié par l'opérateur économique qui a sorti les marchandises du territoire douanier de l'Union
- Un document traité par l'autorité douanière d'un État membre ou d'un pays tiers conformément aux règles de procédures en vigueur dans cet État ou dans ce pays
- Les écritures des opérateurs économiques concernant les marchandises fournies aux navires, aux aéronefs ou aux installations en mer

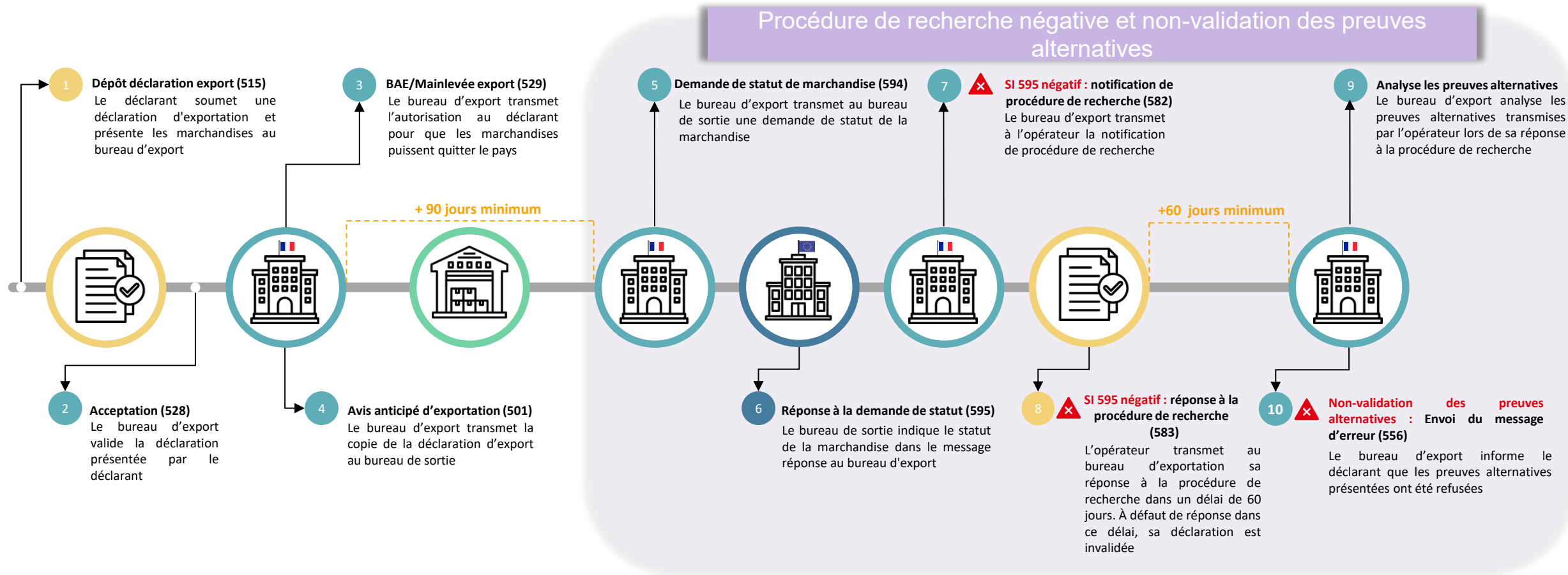
3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par le bureau d'export (cas 1)



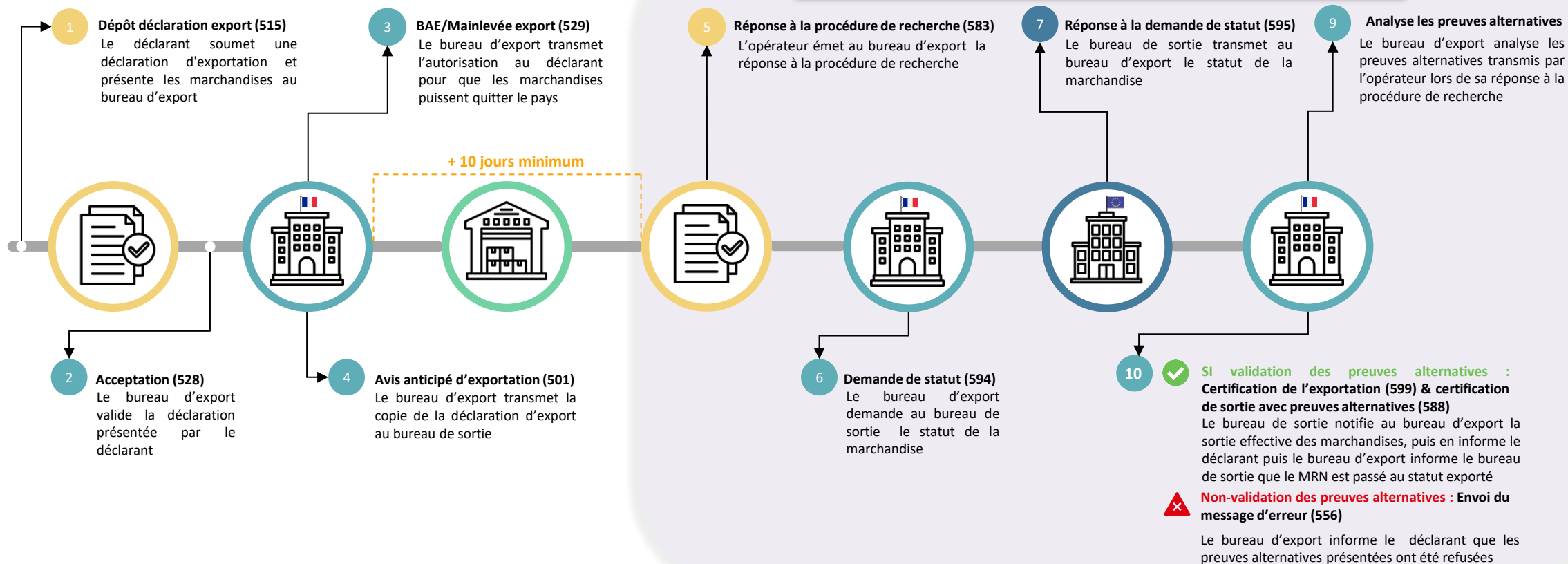
3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par le bureau d'export (cas 2)



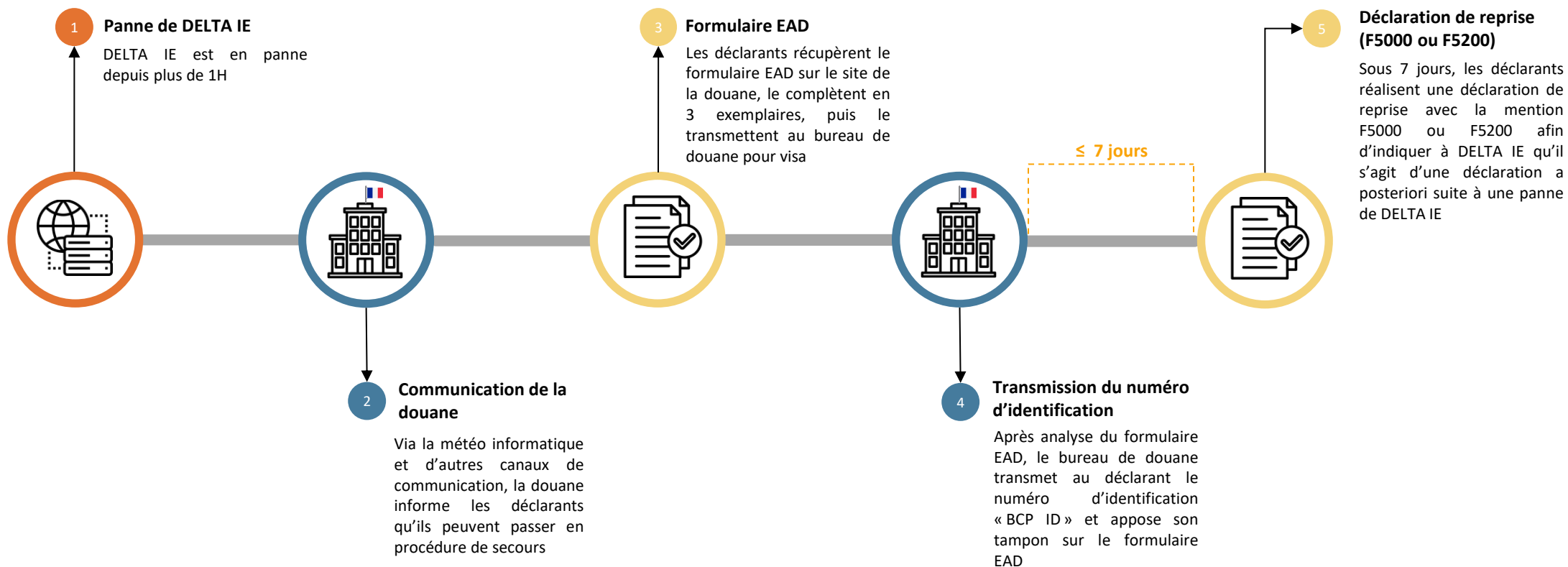
3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par le bureau d'export (cas 3)



3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par l'opérateur

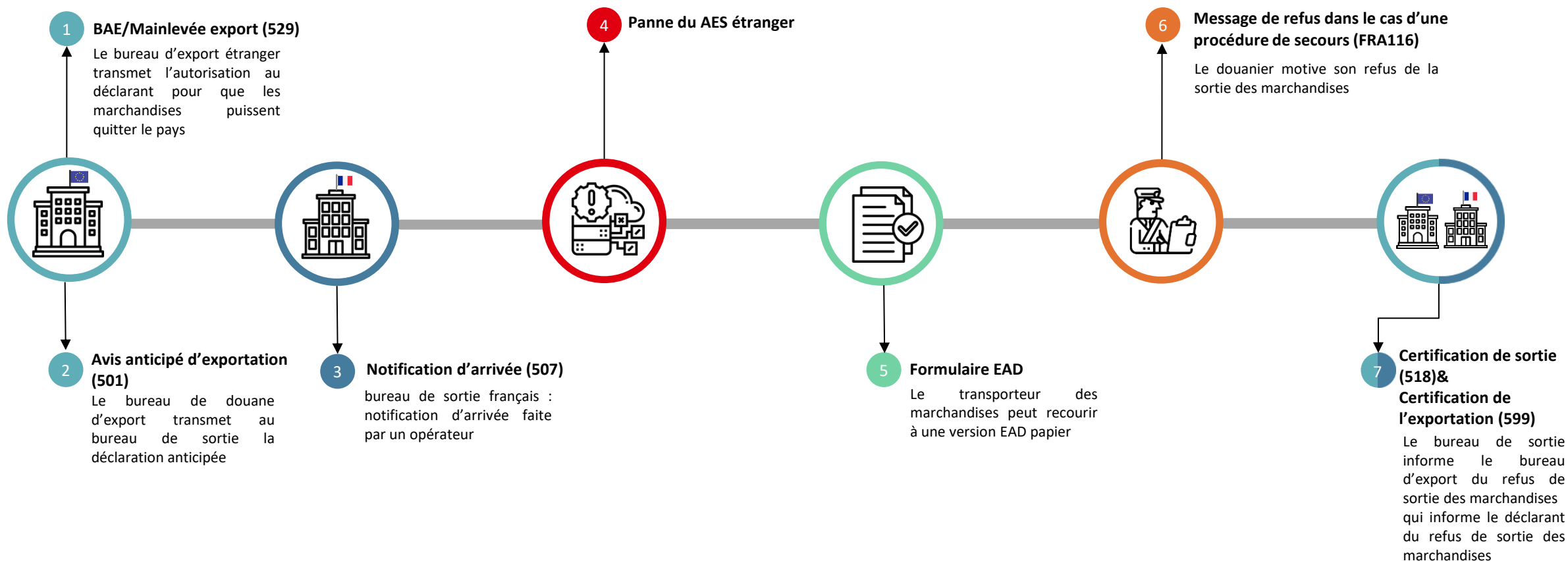


2. Procédure de secours DELTA E

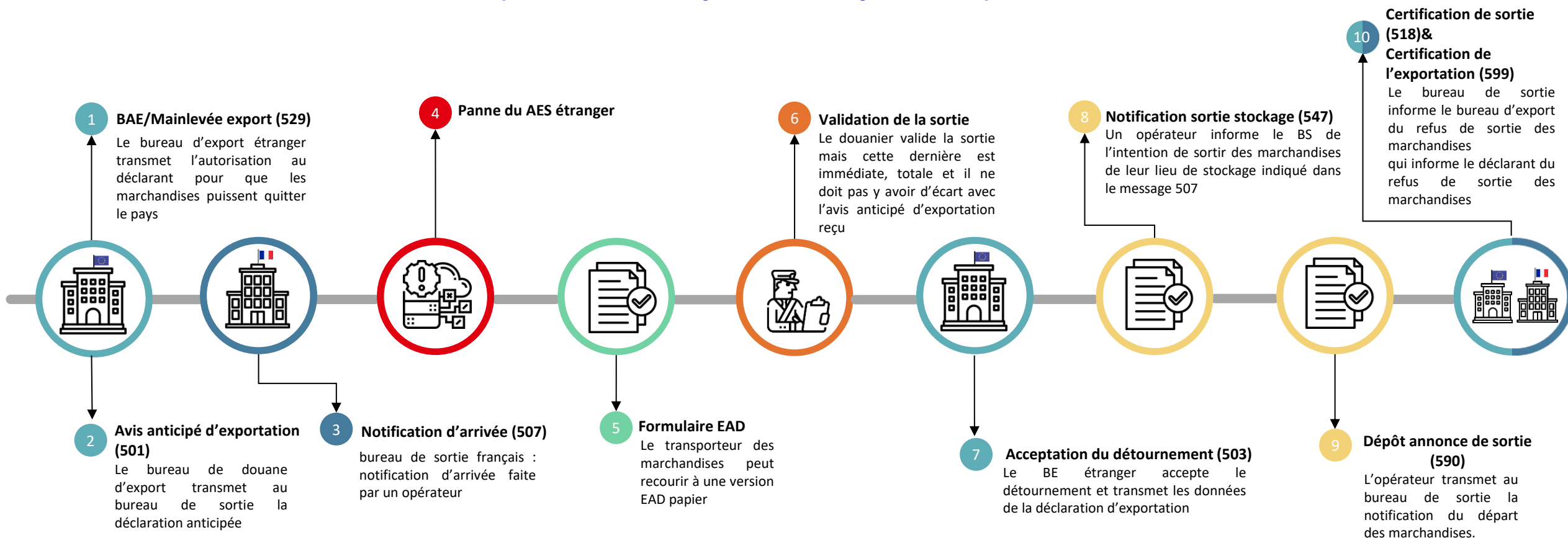


Le formulaire EAD sera mis à disposition sur le site de la douane avant la mise en service de DELTA IE. Une instruction sera publiée afin d'expliquer comment compléter la déclaration de reprise

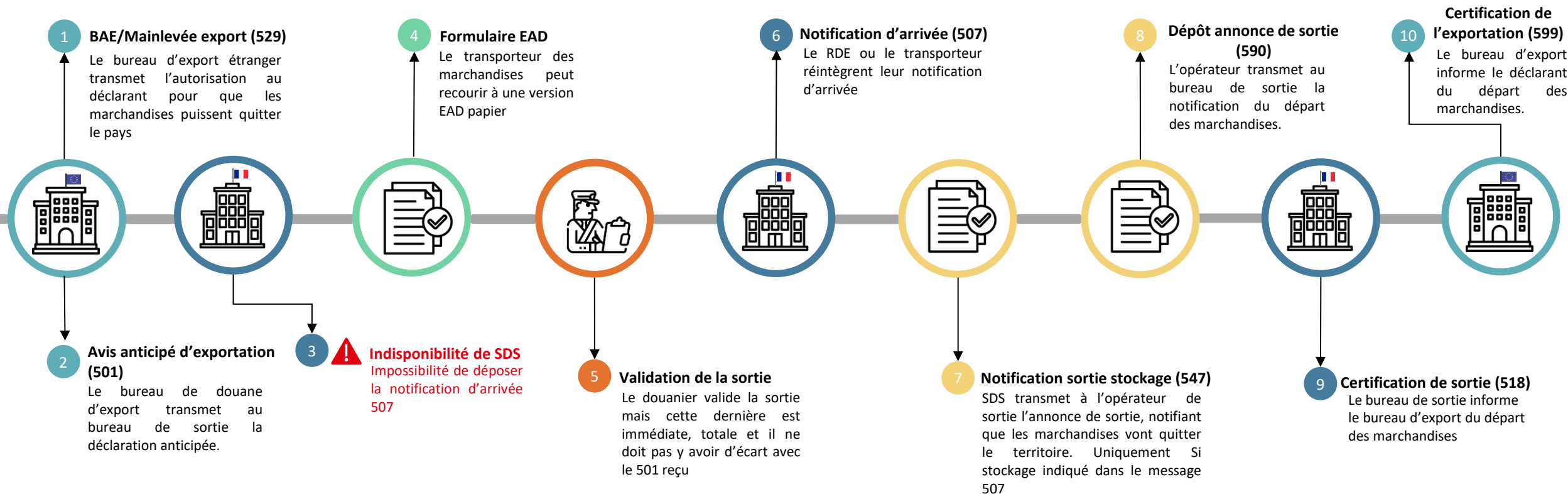
2. Procédure de secours SDS : cas refus de sortie lors d'un détournement international (bureau d'export indisponible)



2. Procédure de secours SDS : cas validation de sortie lors d'un détournement international (bureau d'export indisponible)

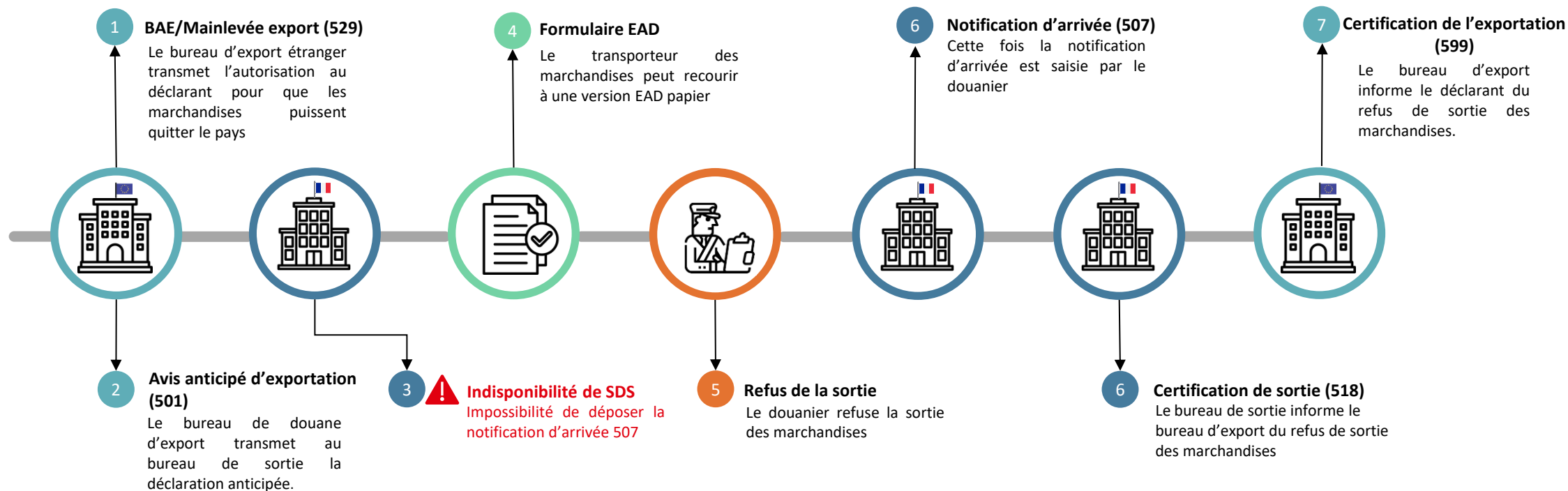


Procédure de secours SDS: cas d'indisponibilité de SDS validation de sortie



Pour l'étape 6 « notification d'arrivée (507) », dans les bureaux disposant de CCS, les notifications d'arrivée doivent être renvoyées par les CCS

Procédure de secours SDS : cas d'indisponibilité de SDS refus de sortie



Les bureaux locaux communiqueront des listes d'exclusion de la notification d'arrivée 507 à ne pas renvoyer à la douane

Règles de remplissage des données localisation export

Type of location (16 15 045 000)	Validité	Qualifier of identification (16 15 046 000)	Explications	Contrôle de cohérence
A (lieu désigné)	EX / SDS	V + 2ème qualifiant	•Code bureau	vérification dans Record possible
		Z	•Adresse (rue et numéro, code postal, ville, pays)	contrôle impossible
B (lieu autorisé) IST	EX / SDS	Y + 2ème qualifiant	•Numéro d'autorisation de lieu	vérification dans Record possible
C (lieu agréé) LADT	EX / SDS	Y + 2ème qualifiant	•Numéro d'autorisation de lieu	vérification dans Record possible
D (Autre)	EX / SDS	EORI + 2 ^{ème} qualifiant		vérification dans Record possible



Le tableau ci-contre décrit les couples type de lieux et qualifiants de lieux autorisés en France suite à l'évolution du jeu de donnée de la déclaration en douane.



Il est à noter que dans le message 507 l'opérateur peut indiquer deux lieux : celui où les marchandises sont entreposées et celui où les marchandises seraient conduites pour la présentation à la DGDDI en cas de contrôle.



Les lieux qui ne correspondent pas aux types A, B et C devront être enregistrés dans la table record lieux de présentation.

Remplissage des données localisation : recommandations du bureau COMINT1

RECORD LIEUX DE PRESENTATION

Pour simplifier la saisie des localisations de marchandises, le bureau COMINT1 a regroupé les lieux spécifiques à l'export (BE <> BS) et les lieux spécifiques à la sortie dans un référentiel nommé « RECORD LIEUX DE PRESENTATION ».

Type de relation concernée

Le référentiel reprend les lieux enregistrés dans les relations suivantes :

- ☐ MADT
- ☐ PDCI
- ☐ PDDE

Modification et complétion

- ☐ Agent PAE
- ☐ Agent PGP

Localisation des marchandises à l'export (515) ou à la sortie (507)

L'opérateur devra renseigner les valeurs suivantes :

- ☐ Type de lieu : **D**
- ☐ Qualifiant : **X**
- ☐ Identifiant additionnel : **EORI du gestionnaire du lieu**
- ☐ 2^e identifiant : **référence unique dans la table Record** qu'il faudra demander au PAE ou PGP



Les PAE et PGP seront sollicités pour vérifier que cette table Record des lieux de présentation est exhaustive avant la mise en service de Delta IE et de SDS.

Présentation du jeu de données

- **Le jeu de données Delta IE volet export suit une structure identique à celle de Delta IE - volet Import.**
- La déclaration export en France se distingue par la combinaison des jeux de données typés B1 et A1/A2 dans le règlement délégué (UE) 2015/2446 du 28 juillet 2015.
- Il s'agit de combiner :

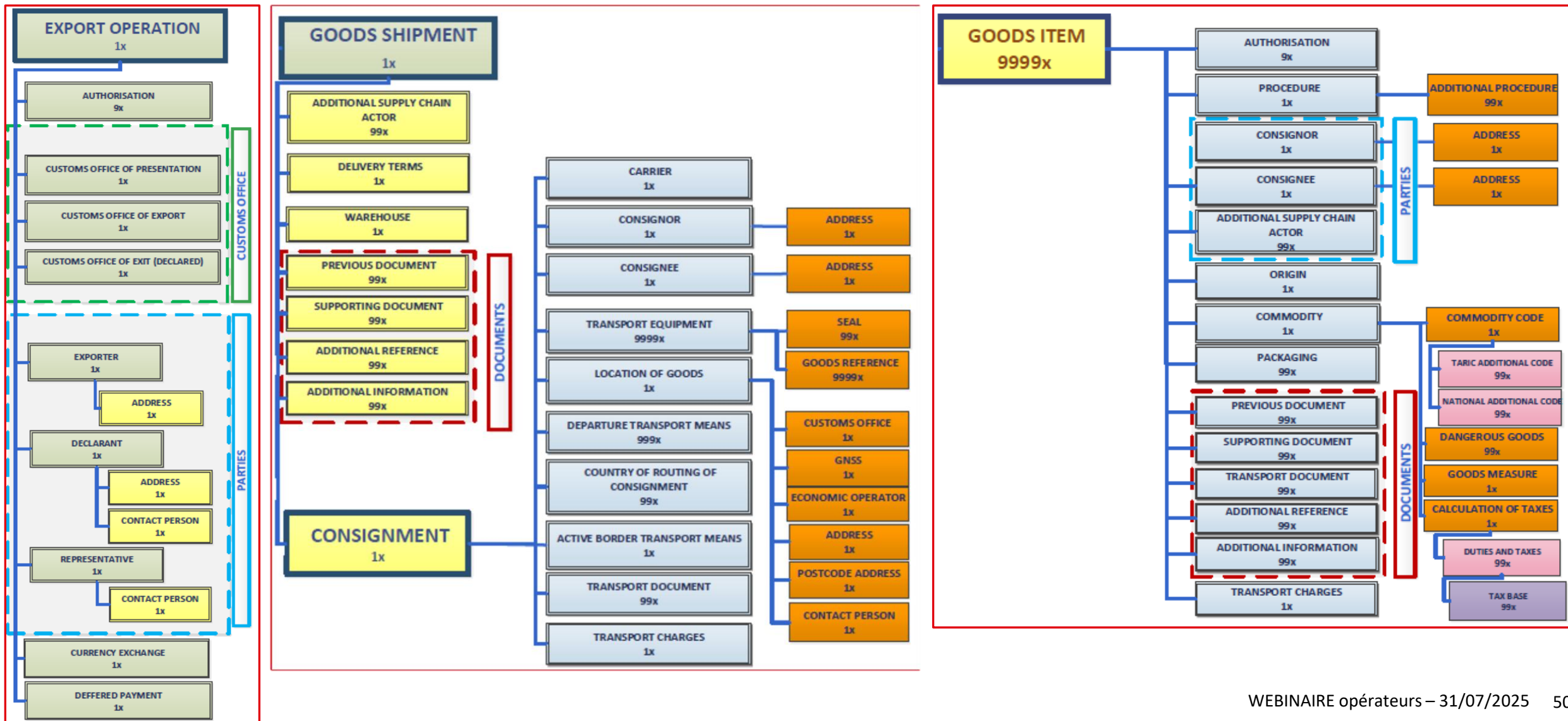
01

Les données relatives à l'exportation et la réexportation (B1).

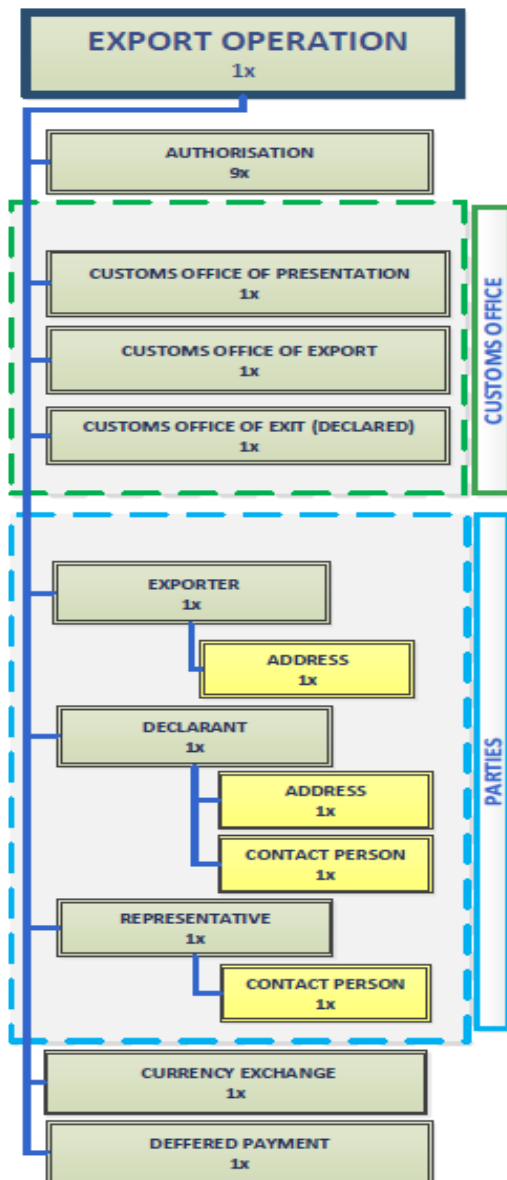
02

Les données concernant la sûreté et la sécurité (A1/A2).

Structure générale du jeu de données



Présentation du jeu de données AES



Niveau export operation

Export operation conserve les principaux groupes de données (ECS)

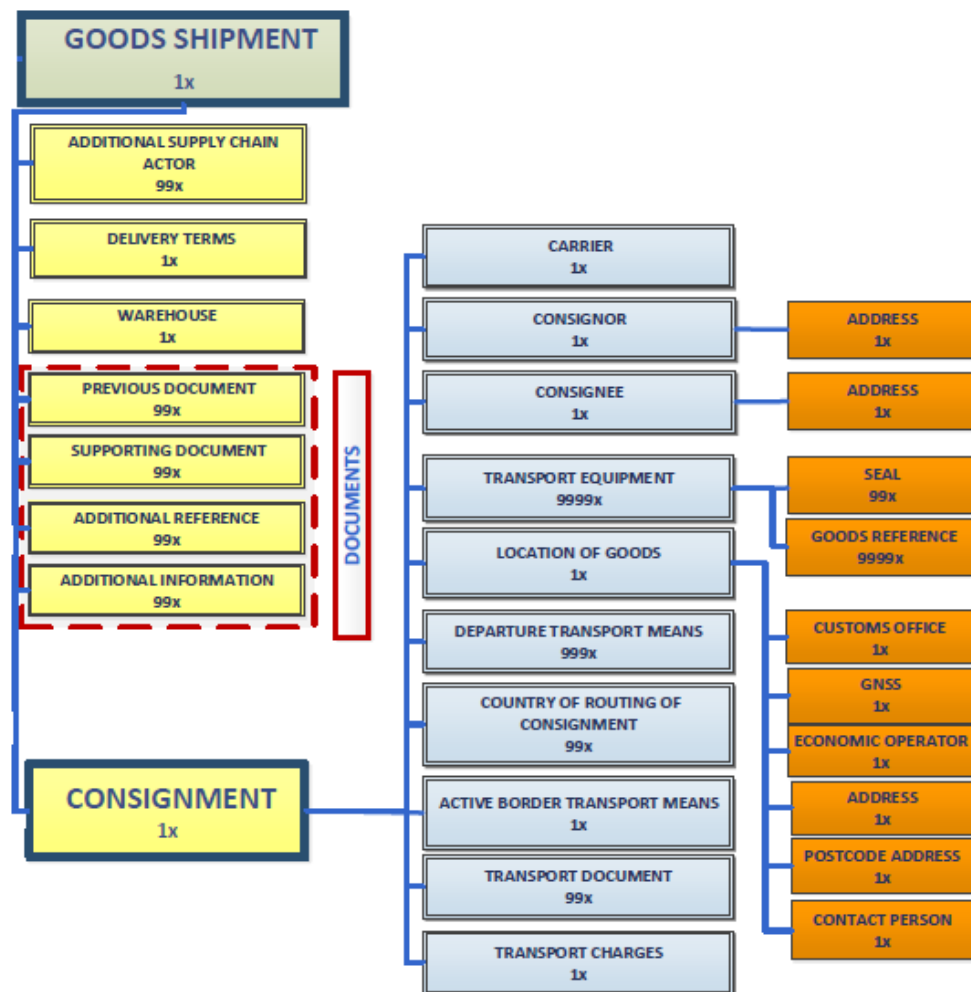
- L'exportateur
- Le déclarant
- Le représentant
- Les bureaux de douane

Changements des opérations d'exportation

- La rubrique « Résultat du contrôle » a été retirée du niveau « données générales ».
- Le groupe « Scellés » a été déplacé au niveau « Goods Shipment/Consignment ».
- Le groupe « Paiement différé » a été déplacé au niveau « données générales ».
- « Destinataire » a été déplacé au niveau « Goods Shipment/Consignment ».

Présentation du jeu de données AES

Niveau Expédition/Goods shipments



Une nouvelle structure

Goods Shipment

- Le niveau Goods Shipment regroupe les marchandises couvertes par un contrat commercial entre un vendeur et un acheteur

Goods Shipment / Consignment

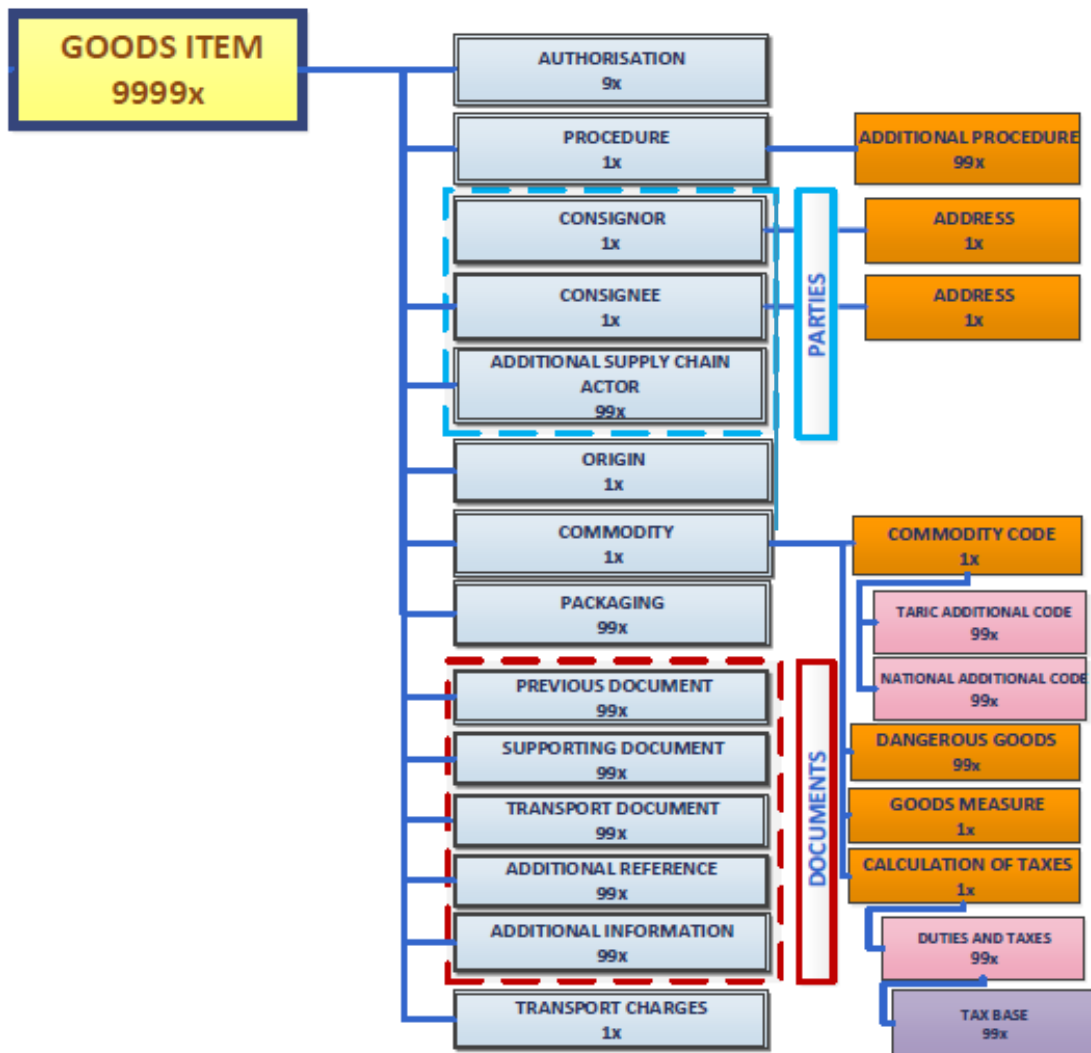
Équipement de transport

- Consignment concerne celles couvertes par un contrat de transport entre l'expéditeur/chargeur et le transporteur. Et contient un nouveau groupe de données « équipement de transport »

- Les conteneurs utilisés et les marchandises présente dans les conteneurs
- les scellés associés, qu'ils concernent des conteneurs ou d'autres moyens de transport
- les marchandises conteneurisées ou non conteneurisées mais scellées

Présentation du jeu de données AES

Niveau articles/ goods items



Données inchangées et conservées

Le niveau article

- Conserve les principales rubriques et leurs structures

Groupe de données inchangé

- Les acteurs, la marchandise, le conditionnement et les différents types de produits sont restés inchangés

Modification des données

Données générales

- L'exportateur n'est plus au niveau article, uniquement au niveau « données générales »

les relations nécessaires à l'export pour un opérateur DELTA IE



01

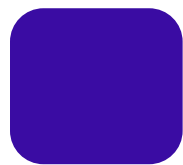
N°EORI

EORI : numéro permettant l'identification des opérateurs économiques et d'autres personnes dans leurs relations avec les autorités douanières

Les opérateurs doivent posséder un numéro EORI pour accéder aux applicatifs DELTA E et SDS

Tous les opérateurs enregistrés dans ROSA ont une relation EORI

Obtention de la relation : PGP qui nous permet de l'obtenir



02

Relation (DECO)

Un opérateur ne peut pas dédouaner s'il n'a pas de relation DECO. La règle est une relation DECO par bureau et par type de dédouanement

(hors dédouanement centralisé [en 2 temps/ en 1 temps], DCN, DCC). La relation DECO remplace 5 types de relations dans ROSA (PDCI, PDDI, PDDE, PDXI, PDXE).

Obtention de la relation : PGP qui nous permet de l'obtenir



03

Relation CREG

Permet matérialiser la garantie financière apportée pour le **crédit d'enlèvement**. Elle associe l'opérateur, le montant de la caution déposée et les informations nécessaires au suivi de cette autorisation.

Obtention de la relation : La recette inter-régionale nous permet de l'obtenir



04

Relation OPPD

Permet d'identifier un opérateur ProDou@ne comme reconnu par la douane pour utiliser les services en ligne du portail douane.gouv.fr et accéder aux différentes téléprocédures douanières.

Obtention de la relation : PGP qui nous permet de l'obtenir

2 Types de droits :



Consulter une déclaration

1

Ce sous-groupe de droits permet uniquement à l'opérateur de consulter ses déclarations sur le téléservice Delta IE



Gérer une déclaration

2

Ce sous-groupe de droits permet d'effectuer toutes les actions offertes par Delta-IE à un opérateur pour gérer une déclaration standard, simplifiée et complémentaire à l'import et à l'export.

les relations nécessaires à l'export pour un opérateur SDS



N° EORI

01

EORI : numéro permettant l'identification des opérateurs économiques et d'autres personnes dans leurs relations avec les autorités douanières

Les opérateurs doivent posséder un numéro EORI pour accéder aux applicatifs DELTA E et SDS

Tous les opérateurs enregistrés dans ROSA ont une relation EORI

3 Types de droits :



SDSOPConsulter

1

Ce droit permet d'habilier un opérateur à consulter l'ensemble des fonctionnalités le concernant SDS.



SDSOPGérerArrivée

2

Ce droit permet à l'opérateur de créer des notifications d'arrivée sur le téléservice SDS.



SDSOPGérerSortie

3

Ce droit permet à l'opérateur de créer des notifications de sortie de stockage et des annonces de sortie sur le téléservice SDS

Types de sorties

BE=BS en dehors d'un dédouanement centralisé (DCN ou DCC)

Le déclarant peut solliciter 4 types de sortie

1

Sortie immédiate des marchandises sans stockage

2

Sortie des marchandises sous couvert d'un contrat de transport unique (CTU)

3

Sortie des marchandises (en une ou plusieurs fois) après un stockage

4

Sortie sous transit

BE=BS et BE≠BS dans un dédouanement centralisé (DCN ou DCC)

L'opérateur peut solliciter 2 Types de sortie :

1

Sortie immédiate des marchandises sans stockage,

2

Sortie des marchandises (en une ou plusieurs fois) après un stockage

Documentation de référence



Lien Portail :

<https://www.douane.gouv.fr/dossier/comprendre-la-refonte-import-export-et-sy-preparer>



Page synapse :

https://synapse.douane.gouv.fr/jcms/p_2035650/fr/dgddi-programme-import-export



Le contrat de service operateurs (CSO) est disponible sur : [Échange de données informatisé - EDI API | Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects](#)



Boite fonctionnelle de contact à utiliser pour les questions réglementaires : dg-comint1-delta@douane.finances.gouv.fr



Boite fonctionnelle de contact à utiliser pour les questions techniques : delta-export-sds@douane.finances.gouv.fr

Tableau de synthèse des processus en cas de sortie

Schéma logistique	Exemples de bureaux de douane	Référence CSO	Types de sortie	Type de sortie compatible avec schéma logistique (V1 Delta-IE) ?	Comment indiquer le type de sortie dans la déclaration d'exportation (IE515) ?	Comment indiquer le type de sortie dans la notification d'arrivée (IE507) ?	[E] Notification d'arrivée (IE507)	[S-BS] Notification de mise sous contrôle à la sortie (IE561)	[S-BS] Notification de l'octroi de la mainlevée à la sortie (IE525)	[E] Notification de sortie de stockage (IE547)	[S-BS] Décision de sortie de stockage (IE548)	[E] AS IE590	[S-BE] Certification (IE599)
BE ≠ BS avec BP = BE ou BP = BS ou BP ≠ (BE et BS)	- BE & BP : Marseille / BS : Fos sur Mer - BE : Marseille / BP : Marignane / BS : Fos sur Mer - BE : Marseille / BP & BS : Fos sur Mer	2.1.6.1.1	Sortie immédiate au bureau de sortie (sans stockage)	Oui	Pas d'information particulière à renseigner dans la déclaration d'exportation, le type de sortie à indiquer dans la notification d'arrivée.	"0" dans la donnée "Storing flag"	☒	☒	☒	☐	☐	☒	☒
			Sortie après stockage au bureau de sortie (yc sortie partielle)	Oui	Pas d'information particulière à renseigner dans la déclaration d'exportation, le type de sortie à indiquer dans la notification d'arrivée.	"1" dans la donnée "Storing flag"	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
			Sortie sous CTU	Non	N/A	N/A							
			Sortie sous transit	Non, <i>sauf si le BS n'est pas un bureau français</i>	Mention spéciale "S3000"	N/A	Formalités à réaliser auprès d'un bureau de sortie étranger, également bureau de départ de transit.						☒
BE = BS avec BP ≠ (BE et BS)	BE & BS : Marseille / BP : Marignane	2.1.6.1.2	Sortie immédiate au bureau de sortie (sans stockage)	Oui	Mention spéciale "S1000"	"0" dans la donnée "Storing flag"	☒	☒	☒	☐	☐	☒	☒
			Sortie après stockage au bureau de sortie (yc sortie partielle)	Oui	Mention spéciale "S2000"	"1" dans la donnée "Storing flag"	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
			Sortie sous CTU	Non	N/A	N/A							
			Sortie sous transit	Non	N/A	N/A							
BE = BS = BP	BE/BS/BP : Marseille	2.1.6.1.3	Sortie immédiate au bureau de sortie (sans stockage)	Oui	Mention spéciale "S1000"	N/A	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☒
			Sortie après stockage au bureau de sortie (yc sortie partielle)	Oui	Mention spéciale "S2000"	"1" dans la donnée "Storing flag"	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
			Sortie sous CTU	Oui	Mention spéciale "S30500"	N/A	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒
			Sortie sous transit	Oui	Mention spéciale "S3000"	N/A	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒

BE : Bureau d'exportation / BS : Bureau de sortie / BP : Bureau de présentation

BE = BS : Bureau d'exportation agissant également en tant que bureau de sortie

BE ≠ BS : Bureau de sortie différent du bureau d'exportation

BE = BS = BP : Bureau d'exportation agissant également en tant que bureau de sortie et bureau de présentation

BP ≠ (BE et BS) : Bureau de présentation différent du bureau d'exportation et du bureau de sortie

[E] Message envoyé par l'opérateur de sortie
[S-BS] Message envoyé par le système douane et reçu par l'opérateur de sortie
[S-BE] Message envoyé au déclarant/exportateur

Spécificités export : les données sûreté / sécurité

DGDDI DELTA IE

DONNÉES GÉNÉRALES COMMUNES - PAGE 1/1

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT D'EXPORTATION (EAD)

Date et heure du BAE : 16/12/2024 09:43

Date et heure d'impression : 17/12/2024 08:30

Date et heure de présentation des marchandises : 16/12/2024 09:42

FR

MRN 20FRD22030039056990



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de déclaration [11 01 / 11 02] : EXA	Bureau d'exportation (déclaration) [17 02] : FRA0617B - Roissy Sogaris
Nombre total d'articles : 2	Bureau de sortie déclaré [17 01] : FR002730 - Marseille Port
Code sécurité [11 07] : 2- EXS	Indicateur de circonstance spécifique [11 04] : A20

INTERVENANTS

EXPORTATEUR [13 01] : Jean Dupont - FR12345689120143 123 rue de Paris, 75001 Paris	EXPÉDITEUR [13 02] : TEXTILE INTERNATIONAL - FR3494270100048 14 RUE DES DEUX COMMUNES 93100 MONTREUIL
AUTRE ACTEUR DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE : MF Fabricant - FR12345658	DESTINATAIRE [13 03] : SALES DEPT. ABCD 2-234 PINE ST N TORONTO CANADA
TRANSPORTEUR [13 12] : FR1526830108	

PAYS

Destination [16 03] : CA	Exportation [16 07] : FR	Pays d'acheminement de l'envoi [16 12] : FR - NL - UK - US - CA
---------------------------------	---------------------------------	--

TRANSPORT

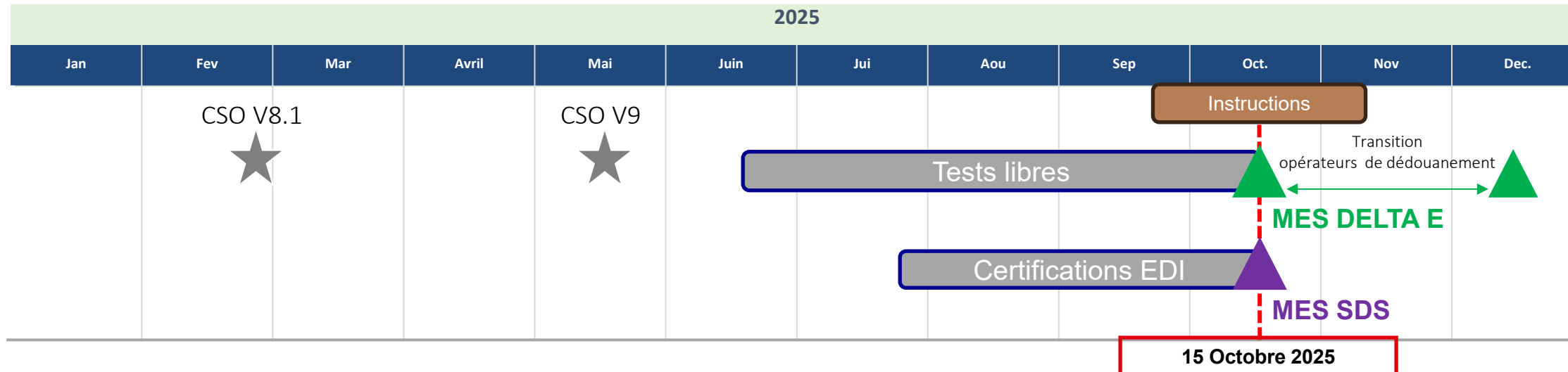
Masse brute totale (kg) [18 04] : 100	Transport en conteneur [19 01] : NON	Frais de transport - Moyen de paiement [14 02] : E
--	---	---

la déclaration d'export

En France la déclaration d'export est combinée car elle embarque systématiquement les données sûreté- sécurité :

- Code sécurité
- Indicateur de circonstances spécifiques
- Expéditeur
- Transporteur
- Destinataire
- Pays d'acheminement
- Frais de transport
- Documents de transport

Planning de déploiement de Delta-EXPORT et SDS



Phase	Principe	Calendrier
1 - Tests libres fonctionnels	- L'opérateur/prestataire dispose de l'environnement de tests pour réaliser des tests de façon libre avant de soumettre son logiciel à la certification. - L'opérateur/prestataire est invité à être le plus exhaustif possible dans ses tests afin de couvrir tous les cas fonctionnels	A partir de mi-juin
2 - Certification	- Pour demander la certification, l'opérateur/prestataire EDI soumet un fichier compressé contenant un répertoire par scénario et dans chaque répertoire l'ensemble des fichiers au format JSON émis et reçus par l'opérateur/prestataire pour le scénario concerné - La certification aboutit à l'ouverture des droits en production pour la bascule	- A partir de mi-juin - Jusqu'à début octobre pour opérateurs de sortie et CCS - Jusqu'au 15 octobre pour les opérateurs de dédouanement

Interconnexion GAMMA2 et DELTA IE - Volet Export

